



Président : M. Imre HOLLAI (Hongrie).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (suite)

1. Cheikh AL-THANI (Qatar) [*interprétation de l'arabe*] : Au nom de l'Etat du Qatar, je suis très heureux de vous adresser, Monsieur le Président, nos chaleureuses félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale. Je voudrais également rendre hommage à votre éminent prédécesseur, M. Kittani, qui a présidé la dernière session et dirigé ses travaux avec une compétence et une objectivité exemplaires. Je saisis également cette occasion pour présenter mes sincères félicitations au Secrétaire général. Je lui souhaite, au nom de mon pays, plein succès dans tous ses efforts et entreprises en vue d'accroître l'efficacité de l'Organisation au service de la communauté internationale. Je tiens également à remercier son prédécesseur, M. Kurt Waldheim, des efforts méritoires qu'il a déployés sincèrement tout au long de son mandat de Secrétaire général.
2. La détérioration des conditions politiques, qui a récemment dominé le monde entier, est un grave indice de l'incompétence de l'Organisation à contribuer à la paix internationale. N'est-il pas vrai que l'Organisation, malgré tous ses grands efforts méritoires, n'a pas pu régler les problèmes qui lui avaient été soumis et n'a pas obtenu la paix, à laquelle notre monde aspire tant ?
3. Je ne crois pas que nous soyons les seuls à nous poser cette question. Dans son rapport sur l'activité de l'Organisation [A/37/1], le Secrétaire général met en garde contre l'apparition d'indices d'un tel état de choses regrettable, et ce avec une franchise et une objectivité remarquables. Sans le moindre doute, le Secrétaire général va au cœur de la question et signale la racine du malaise, lorsqu'il dit que, par suite de la violation des dispositions et des principes de la Charte par certains Etats, le Conseil de sécurité ne se trouve que trop souvent dans l'incapacité d'agir de façon décisive pour résoudre des conflits internationaux. Ce sentiment d'incompétence est renforcé par le fait que les résolutions du Conseil de sécurité, qui comprennent des résolutions adoptées à l'unanimité, sont de plus en plus bravées et dédaignées par ceux qui se sentent assez forts pour le faire, que cette force leur soit propre ou qu'elle provienne de l'appui total qui leur est accordé par une superpuissance.
4. Ce phénomène n'est sans doute pas sans cause. Il est certainement le corollaire de certaines politiques qui ont récemment surgi sur la scène internationale

pour régler les conflits et les problèmes sur la base d'initiatives unilatérales, en dehors du cadre efficace de l'Organisation des Nations Unies, qui est le seul organe international qualifié pour régler ces conflits par des moyens pacifiques. Ces pratiques et initiatives unilatérales ayant augmenté, il est naturel que l'efficacité du rôle du Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales ait diminué, sans parler de la crédibilité même de l'Organisation.

5. La question de Palestine est une manifestation authentique de ce fait. Des centaines de résolutions ont été adoptées sur cette question, mais Israël, avec son intransigeance et sa tyrannie habituelles, a constamment rejeté toutes ces résolutions. Il est allé jusqu'à les violer quotidiennement, faisant fi de la volonté du monde entier, en foulant aux pieds les sentiments les plus nobles, appuyé par des Etats qui l'inondent d'aide financière et militaire. Cette aide est assortie d'une position politique individuelle qui s'oppose à toutes les voix éprises de paix concernées par le bien-être général de l'homme et qui cherchent à imposer des sanctions à l'agresseur, de façon à préserver les droits de l'homme et la dignité de la victime.

6. Israël est un phénomène anormal de la communauté internationale. Il a été créé par l'oppression et l'agression. Il a assassiné et privé de foyers des milliers de Palestiniens arabes pour ses fins égoïstes. C'est là sa politique constante et son credo immuable : meurtre, meurtre et encore plus de meurtres. La dernière manifestation de sa sauvagerie et de son racisme est l'attaque-génocide contre les camps de Sabra et de Chatila, au Liban, qui a fait des milliers de victimes — femmes et enfants qui vivaient en paix dans ces camps, souffrant d'avoir été dépossédés. Ils y ont été dirigés par Israël depuis 1947.

7. Comme si le fait de les avoir déplacés ne suffisait pas et comme si leur sort épouvantable, leurs conditions de vie inhumaines dans des taudis ne le contentaient pas, Israël n'a pas renoncé au principe qui est à la base de son existence — ce principe de génocide auquel il avait eu recours précédemment dans les villages palestiniens de Deir Yassin et Kafr Kasim, ainsi que pour d'autres massacres du peuple palestinien. Israël sait très bien que partout où les Palestiniens existent, leur droit à leur patrie et leur droit au retour resteront intacts.

8. Le fait qu'Israël a ravagé Beyrouth-Ouest et a forcé sa voie pour pénétrer dans les quartiers civils après le retrait des forces de l'Organisation de libération de la Palestine [OLP], sous la garantie donnée par le Gouvernement des Etats-Unis qu'Israël n'interviendrait pas ou ne ferait aucun mal à la population civile, est une preuve irréfutable des pratiques sauvages d'Israël, qui bafouent toutes les conventions,

toutes les valeurs et tous les instruments. A cet égard, nous affirmons au monde entier que le Liban frère, son intégrité territoriale et la sécurité de sa population ne doivent pas faire l'objet d'interprétations ou de discussions. Ce problème exige que nous tous — en tant que communauté internationale — prenions les mesures nécessaires et efficaces pour obliger Israël à respecter les résolutions 508 (1982) et 509 (1982) du Conseil de sécurité concernant le retrait immédiat et sans conditions des forces israéliennes du territoire libanais.

9. Ma délégation estime que c'est la communauté internationale représentée ici qui est responsable du fait qu'Israël est toujours Membre de l'Organisation. Nous demandons sa suspension et que des mesures strictes soient prises à son encontre pour l'obliger à se conformer aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies, et tout d'abord celle qui exige le retrait inconditionnel et total de tous les territoires arabes occupés, et qu'il soit permis au peuple palestinien de retourner dans sa patrie et d'y créer sa propre entité nationale indépendante.

10. Le cœur de la question du Moyen-Orient, c'est la question palestinienne. Tant que la communauté internationale n'y aura pas trouvé de juste solution, la situation dans la région restera instable et le désordre continuera d'y régner au risque de la rendre explosive. Une résolution a été présentée à titre collectif par les pays arabes, sur la base des principes globaux définis lors de la douzième Conférence arabe au sommet, tenue à Fez en 1982 [voir A/37/696]. Les pays arabes considèrent qu'elle représente une base acceptable permettant de régler la question palestinienne de manière pacifique et permanente, conformément aux principes fondamentaux contenus dans les résolutions de l'ONU. Ces principes offrent une excellente possibilité de trouver une solution pacifique à cette question.

11. Cependant, il y a d'autres problèmes qui ne cessent de constituer des foyers de tension, y compris celui de la sécurité des Etats du golfe Arabique et la guerre entre l'Iraq et la République islamique d'Iran. L'Etat du Qatar est fermement convaincu que la tâche consistant à maintenir la sécurité dans la région du Golfe incombe aux Etats de cette région. Elle ne pourra se réaliser que lorsque les grandes puissances cesseront d'intervenir dans les affaires de ces Etats.

12. La guerre irano-iraquienne, quant à elle, constitue une source d'inquiétude pour tous les Etats de la région et pour le monde entier en raison de sa brutalité, de sa durée et du fait qu'elle fait rage dans un endroit du monde stratégiquement important pour tous les Etats du monde. Mon pays a appuyé les initiatives iraqiennes, que nous estimons être de bon augure, à savoir le retrait des troupes iraqiennes jusqu'aux frontières internationales et le fait que l'Iraq a indiqué qu'il était toujours disposé à entreprendre des négociations en vue d'une cessation des hostilités. Nous espérons sincèrement que le Gouvernement iranien répondra à cette initiative constructive destinée à mettre fin à l'effusion de sang parmi les musulmans et à permettre à ces deux peuples frères de s'atteler à l'œuvre de reconstruction et de réhabilitation nationales.

13. La création du Conseil de coopération pour les Etats arabes du Golfe, conformément à la Charte des

Nations Unies et à celle de la Ligue des Etats arabes reflète la volonté des six Etats du Golfe. Ceux-ci ont estimé que c'était là une mesure essentielle à la réalisation, entre eux, d'une complémentarité et d'une coordination sur les plans politique, économique et de sécurité. C'est là la preuve du désir de ces six Etats de réaliser la paix et la prospérité dans leur région. Nous engageons les Etats Membres de ce Conseil à faire tous les efforts possibles en vue de maintenir la sécurité et la paix dans cette région stratégique du monde.

14. Mon pays suit avec préoccupation la situation actuelle en Afghanistan, étant donné qu'il s'agit d'un pays musulman avec lequel nous avons des liens de fraternité et de religion et aussi parce que cette situation constitue un foyer de tension dans notre région.

15. Nous espérons sincèrement que l'Union soviétique écoutera les appels lancés par la communauté internationale et qu'elle retirera toutes ses forces du territoire afghan, de sorte que les réfugiés afghans puissent retourner dans leur patrie et que le peuple afghan puisse choisir son propre système politique et forger son propre destin en toute liberté.

16. Nous avons fondé de grands espoirs dans la tenue d'une conférence internationale chargée d'examiner la question de l'océan Indien en tant que zone de paix, étant donné que nous n'avons cessé de réclamer la création d'une telle zone. Nous espérons que cet objectif sera atteint le plus tôt possible, ce qui contribuerait à garantir la paix et la sécurité mondiales.

17. La situation dans le continent africain nous préoccupe aussi. Nous espérons sincèrement que des solutions adéquates seront trouvées pour ce qui est des zones de tension dans ce continent. Nous affirmons notre appui à la juste lutte du peuple de Namibie sous la direction de la South West Africa People's Organization [SWAPO] et notre solidarité, ainsi qu'à la lutte menée par la majorité nationale de l'Afrique du Sud contre la politique d'*apartheid* et la discrimination raciale pratiquées par le gouvernement minoritaire blanc. Nous demandons à tous les Etats épris de paix d'exercer toutes sortes de pressions sur le Gouvernement de l'Afrique du Sud pour l'obliger à répondre aux efforts entrepris sur le plan international en vue d'aboutir à un règlement global et juste de la situation et de faire échouer les desseins et les stratagèmes de l'Afrique du Sud visant à faire obstacle à tout accord de règlement pacifique.

18. Le monde entier a été amèrement déçu par l'échec des travaux de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement. C'était la preuve éclatante du désir de certaines parties de continuer à mettre au point des armes de destruction et de placer ainsi le monde entier dans une atmosphère de peur constante. Les efforts auraient dû être consacrés à la recherche de la tranquillité et d'une vie pacifique pour tous. Les sommes astronomiques dépensées en armements auraient dû servir à améliorer le développement et la vie de l'homme partout dans le monde.

19. Il est devenu de plus en plus évident pour la communauté internationale que la création d'un nouvel ordre économique international est indispensable si l'on veut surmonter les crises et résoudre

les problèmes qui risquent de se présenter à l'avenir si les relations internationales restent les mêmes.

20. L'économie de chaque Etat du monde est à l'heure actuelle, à des degrés divers, en rapport constant avec les économies des autres Etats. Ce fait nous convainc pleinement que, plus vite nous aurons déterminé les effets de cette relation, plus grandes seront nos chances d'éviter une aggravation des conséquences négatives possibles. Nous pouvons donc fixer des politiques nationales, en tenant compte dès le départ de leurs conséquences pour l'économie internationale.
21. Notre objectif, c'est la stabilité de l'économie internationale étant donné qu'elle est la pierre angulaire indispensable au progrès économique international. Nous continuons de penser que les efforts réalisés actuellement dans ce sens par les diverses organisations et institutions internationales méritent tout notre appui.
22. Mettre en danger la stabilité économique revient à mettre en danger la paix et la sécurité internationales. Les pays en développement ne peuvent venir à bout de la pauvreté et des problèmes alimentaires ainsi que de leurs autres problèmes économiques sans une aide concrète de la part de la communauté internationale, qui devrait essentiellement être destinée à procéder à des changements structurels dans les économies de ces pays pour leur permettre de faire progresser leur développement, de sorte qu'ils puissent concrétiser leur ambition, à savoir réaliser leur propre croissance économique.
23. L'Etat du Qatar désire réitérer ici sa conviction que la tâche consistant à s'attaquer aux problèmes économiques des pays en développement, et à les résoudre, incombe avant tout aux gouvernements et aux particuliers de ces pays. Cependant, comme chacun le sait, la nature de ces problèmes exige, en plus des efforts des pays en développement, les efforts soutenus et collectifs de la communauté internationale pour ce qui est du problème de la dette, du courant de l'assistance technique et financière et de l'implantation des bases de la technologie moderne.
24. Nous espérons qu'un dialogue international sincère et constructif s'instaurera, auquel participeront toutes les nations du monde en vue d'étudier les solutions des problèmes économiques internationaux de notre temps : la récession mondiale, les fluctuations monétaires, la détérioration des termes de l'échange, l'accroissement de la dette des pays en développement, ainsi que les déséquilibres chroniques de la balance des paiements des pays les moins développés.
25. En tant que Membre de l'ONU, l'Etat du Qatar s'engage à coopérer pleinement avec les autres Etats Membres et n'épargnera aucun effort pour sauvegarder les principes de l'Organisation, qui visent à assurer la dignité, la sécurité et la stabilité de toute l'humanité.
26. M. GEDLE-GIORGIS (Ethiopie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, ma délégation voudrait tout d'abord vous féliciter pour votre élection unanime à la direction des travaux de la trente-septième session de l'Assemblée générale. Votre élection signifie que votre riche expérience, vos qualités personnelles et vos qualités diplomatiques sont largement reconnues. Elle représente également un hommage approprié rendu à votre pays, la République populaire de Hongrie, pays avec lequel l'Ethiopie entretient d'étroites relations d'amitié et de coopération. En outre, elle montre que l'on reconnaît que votre pays a apporté une contribution exceptionnelle à la cause de la paix et de la compréhension internationale. Permettez-moi aussi de rendre hommage à votre prédécesseur, M. Kittani, pour le talent avec lequel il a dirigé les travaux de la trente-sixième session.
27. Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer la reconnaissance de ma délégation au Secrétaire général, pour la compétence avec laquelle il sert la cause de la paix et du progrès.
28. Trente-sept ans après sa création, l'Organisation des Nations Unies est encore loin d'avoir relevé le défi d'assurer la paix et la sécurité internationales. Par suite de l'exacerbation des conflits existants, de la création de nouveaux foyers de tension, de la grave crise que traverse l'économie mondiale et du danger toujours croissant d'un holocauste nucléaire, l'humanité vit aujourd'hui sous la menace d'une annihilation totale.
29. La lueur d'espoir qui avait clignoté avec la naissance de l'ONU, qui a été conçue pour éviter les conflits et favoriser la paix et la coopération internationales, est en train, malheureusement, de s'affaiblir. Contrairement aux obligations contractées par les Etats Membres aux termes de la Charte et malgré les belles paroles prononcées dès qu'il s'agit de servir ses nobles idéaux, la violation de ses principes fondamentaux devient de plus en plus habituelle plutôt qu'occasionnelle.
30. Aujourd'hui, des agressions sont ouvertement approuvées, des tensions apaisées sont ravivées et de nouveaux conflits sont fomentés. Le droit international continue d'être bafoué impunément par les cercles bien connus de l'impérialisme, dont les intérêts d'exploitation et les rêves d'expansion sont sapés par la puissante marée de la libération nationale et de l'émancipation sociale.
31. Les résultats décevants de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement reflètent la précarité actuelle de la situation internationale. Le manque de bonne volonté de certains Membres à devenir parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui a été parachevée après plus de huit ans de pénibles négociations, pourrait avoir des conséquences néfastes sur les plus grandes entreprises de l'ONU. Le manque de volonté politique de la part du monde développé pour permettre le lancement de négociations globales sur le nouvel ordre économique international et l'accroissement général des tensions à l'échelle mondiale sont des tendances bien inquiétantes.
32. Il y a 22 ans, l'Assemblée générale adoptait son historique Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Par le fait même d'invoquer cette Déclaration, un certain nombre de pays ont obtenu leur indépendance et ont rallié la famille des nations libres. Pourtant, le colonialisme et le racisme, sous leur forme la plus vile, continuent d'être pratiqués en Afrique australe.

33. Le régime raciste de Pretoria, qui bénéficie de l'appui politique, économique et militaire de ses alliés impérialistes, continue non seulement de subjuguer la majorité noire en Afrique du Sud, mais également de renforcer son occupation coloniale du territoire international de la Namibie. Harcèlements, emprisonnements, tortures, insultes raciales sont le lot quotidien des masses en Afrique du Sud et en Namibie, qui sont cruellement privées de leurs droits de l'homme les plus sacrés et de leurs libertés fondamentales. En outre, le régime d'*apartheid*, se faisant l'agent de l'impérialisme, s'active à semer les graines du terrorisme et de la déstabilisation dans toute la sous-région de l'Afrique australe. Les Etats de première ligne sont devenus des cibles de choix pour des actes d'agression non provoqués du fait des racistes de Pretoria.
34. Pour nous, Africains, et, en fait, pour tous les peuples épris de paix et de liberté du monde, le retard de l'accession de la Namibie à l'indépendance et les tentatives visant à perpétuer la politique d'*apartheid* en Afrique du Sud sont simplement scandaleux. La communauté internationale a pleinement conscience que le régime terroriste de Pretoria, en collusion avec ses alliés impérialistes, est en train de remuer ciel et terre pour garder la Namibie dans ses serres fascistes. Le processus visant à l'accession à l'indépendance de la Namibie est entravé par l'intransigeance de Pretoria et par le fait que le Groupe de contact des pays occidentaux accepte ses tactiques dilatoires. Tant que la Namibie n'accédera pas à une indépendance authentique et tant que l'édifice raciste de l'*apartheid* ne sera pas complètement démantelé — objectifs en vue desquels nous semblons tous nous être engagés —, toute paix durable en Afrique et, en fait, dans le monde entier restera illusoire.
35. Nous ne pouvons et ne devons donc pas tolérer l'obstructionnisme pratiqué par Pretoria et ses tactiques dilatoires visant à retarder et même à compromettre l'indépendance, pourtant inévitable, de la Namibie. A cet égard, l'Ethiopie demande, une fois de plus, la mise en œuvre rapide de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Nous rejetons tout stratagème tendant à présenter, à propos de ce problème, des questions qui ne sont pas pertinentes et qui ne tombent pas strictement dans le cadre de la juridiction souveraine des Etats indépendants. C'est ainsi que nous condamnons énergiquement l'apparition du problème inventé de toutes pièces à propos de la prétendue présence cubaine en Angola, et nous considérons cela comme étant une violation flagrante et impudente des droits souverains de la République populaire d'Angola.
36. Tout en appuyant toutes les initiatives viables dans le cadre du plan des Nations Unies pour la Namibie, l'Ethiopie est persuadée qu'en l'absence de volonté politique pour que soient imposées des sanctions globales et obligatoires la résolution 435 (1978) restera lettre morte. Dans les circonstances actuelles, l'Ethiopie estime qu'elle a le devoir de continuer d'apporter son appui politique et son assistance matérielle, dans la mesure de ses modestes moyens, à l'intensification de la lutte armée légitime menée résolument par la SWAPO, seul représentant authentique du peuple namibien. En outre, l'Ethiopie s'engage à appuyer sans réserve le peuple opprimé d'Afrique du Sud qui lutte pour édifier une société démocratique fondée sur l'égalité raciale et le gouvernement par la majorité.
37. De même, l'Ethiopie réaffirme son appui solidaire aux peuples et aux gouvernements des Etats de première ligne de l'Afrique australe qui doivent rester vigilants pour défendre l'indépendance et la dignité de l'homme dans cette guerre non déclarée que mène le régime fasciste de Pretoria.
38. Ayant échoué dans sa stratégie en vue de maintenir des régimes racistes et coloniaux à ses frontières, Pretoria s'est maintenant lancé dans la création d'une ceinture d'instabilité en Afrique australe, en tant que nouvelle arme pour défendre le système odieux de l'*apartheid*. Aujourd'hui, l'Angola n'est plus la cible unique des forces racistes et impérialistes. Le Lesotho, le Mozambique, le Zimbabwe et même les Seychelles, Etat qui n'a pas de frontières communes avec l'Afrique du Sud, se trouvent sous la menace constante d'actes de banditisme et de sabotage provenant de l'Afrique du Sud. En fait, des bandits armés et des mercenaires, organisés et instruits par le régime fasciste d'Afrique du Sud, avec la connivence de l'impérialisme international, en ce moment même sont en train de commettre des actes de terrorisme et de pillage, sans parler des assassinats, dans la République populaire du Mozambique. Compte tenu de cette évolution de la situation, la communauté internationale doit fournir une assistance diplomatique et matérielle au Mozambique, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, pour permettre à ce pays fraternel de renforcer ses capacités de défense en vue d'assurer le respect de sa souveraineté et de son intégrité territoriale. A cet égard, c'est avec un grand plaisir que je salue la victoire remportée, une fois de plus, par le peuple et le Gouvernement des Seychelles contre les forces du racisme et de l'impérialisme.
39. De par la chaîne de bases militaires et de forces interventionnistes qui l'entoure, mon propre pays vit dans un danger constant. Les forces de la réaction, de la subversion, du banditisme armé et du terrorisme, payées et équipées par l'impérialisme international et ses laquais, s'efforcent de saper l'unité, la souveraineté et l'intégrité territoriale de mon pays.
40. Secoué par les crises et les conflits internes, le régime despotique de Mogadiscio, depuis le début de juillet 1982, prétend que son territoire a été envahi par l'Ethiopie. A propos de ces allégations sans fondement, il y a un certain nombre de faits que la communauté internationale ne doit pas oublier.
41. Premièrement, l'Ethiopie ni ne convoite ni n'a jamais revendiqué aucune partie du territoire somali. Au contraire, c'est la Somalie qui, en violation systématique des instruments de l'Organisation des Nations Unies, qui sont à l'origine de son émergence en 1960 en tant que pays indépendant sur la carte de l'Afrique, continue d'être obsédée par un désir d'expansion aux dépens de ses voisins. Contrairement aux principes cardinaux de la Charte et aux décisions de l'ONU et de l'Organisation de l'unité africaine [OUA], la Somalie, au cours des deux dernières décennies, n'a cessé de commettre des agressions éhontées contre ses voisins, en particulier contre mon pays, en vue de réaliser ses ambitions territoriales.
42. Deuxièmement, la communauté internationale, y compris ceux parmi ses membres qui aujourd'hui

versent des larmes de crocodile à propos de la pseudo-invasion de la Somalie par l'Éthiopie, pourra certes témoigner du fait que c'est la Somalie qui a commis une agression sauvage et non provoquée contre mon pays, en juillet 1977. Alors que l'Éthiopie se trouvait en pleine révolution, le régime de Mogadiscio, en collusion avec ses alliés impérialistes et réactionnaires, a choisi ce moment opportun pour porter un coup à mon pays en vue de réaliser les rêves expansionnistes de la Somalie et de déstabiliser la révolution éthiopienne.

43. A cet égard, on se souviendra que même lorsque l'armée d'invasion avait pénétré en territoire éthiopien sur une longueur de 700 kilomètres, les forces de défense éthiopiennes, lorsqu'elles avaient repoussé l'armée d'invasion au début de l'année suivante, n'avaient pas poursuivi l'ennemi jusqu'aux rives de l'océan Indien, bien qu'elles eussent la possibilité et le droit d'agir ainsi. Comme tout le monde le sait, nos forces de défense s'étaient arrêtées à la frontière internationale entre les deux pays. Voilà les faits indéniables. De même, la politique de bon voisinage et de coopération mutuellement avantageuse pratiquée par l'Éthiopie avec ses autres voisins, à savoir la République de Djibouti, le Kenya et le Soudan, parle éloquemment en la faveur de mon pays.

44. L'objectif national de notre révolution a été réitéré à plusieurs reprises. Si l'Éthiopie a déclaré la guerre, c'est la guerre contre les ennemis de l'humanité : la faim, la maladie et l'ignorance. Notre révolution a pour but de favoriser le bien-être matériel et spirituel du peuple éthiopien. La pierre angulaire de notre politique étrangère est, de même, la paix, le progrès et la promotion des relations de bon voisinage. Comme ces objectifs nous obligent à consacrer toute notre énergie et nos ressources à la reconstruction nationale, l'Éthiopie n'a ni le besoin ni l'intention de lancer une invasion contre la Somalie. Il est évident que le mythe de l'invasion de la Somalie par l'Éthiopie a été créé par Mogadiscio et ses protecteurs impérialistes et réactionnaires comme prétexte pour armer la Somalie et lui permettre de réaliser ses ambitions territoriales contre ses voisins et pour renforcer les bases militaires impérialistes et les forces interventionnistes qui se trouvent en Somalie.

45. La vérité est que sous la direction du Front démocratique pour le salut de la Somalie et du mouvement de libération de la Somalie, les Mijerteyn, Isaaq, Dulbahante, Habar Awal et d'autres groupes ethniques opprimés de la Somalie ont pris les armes pour se débarrasser de la tyrannie de l'oligarchie de Merehan. Les mouvements populaires dont je viens de parler ont déclaré à maintes reprises et sans équivoque qu'ils assument la pleine responsabilité de la guerre civile qui règne maintenant en Somalie. Donc, aucune invention et aucun mensonge de la part du régime de Mogadiscio et de ses collaborateurs ne peut masquer la véritable situation.

46. Ensuite, il est évident que l'impérialisme international et ses suppôts dans la région, notamment les potentats féodaux archaïques, qui ne se sont même pas unis pour combattre le génocide et aider les enfants palestiniens qui tombent à leur porte, se font sans vergogne l'écho des allégations de la Somalie.

47. Dans leurs déclarations politiques au cours du débat général de la présente session et dans d'autres

instances, ces gouvernements, il faut le regretter, se sont déclarés préoccupés par un prétendu conflit inter-Etats qui existerait dans la corne de l'Afrique. Se préoccuper de l'état des relations entre deux pays voisins est une chose, mais se lamenter à propos d'un bouleversement interne provoqué par un régime oppressif à l'intérieur d'un pays donné est une chose tout à fait différente. Mon gouvernement, par conséquent, rejette à nouveau de façon catégorique et sans équivoque les allégations sans fondement lancées contre l'Éthiopie et invite une fois de plus les gouvernements qui manifestent une préoccupation déplacée à voir la situation telle qu'elle est : une lutte interne entre le régime de Mogadiscio et les forces de libération qui s'opposent à sa domination.

48. Je dois souligner, dans ce contexte, que certains des gouvernements qui lancent en ce moment une fausse alarme ont armé et financé l'agresseur ou ont gardé un silence de mort en 1977 lorsque l'Éthiopie a été victime de l'agression de la Somalie. La position qu'ils adoptent maintenant est aussi transparente qu'intéressée.

49. Qu'il me soit permis de réaffirmer, une fois de plus, que la paix dans la corne de l'Afrique ne régnera que lorsque la Somalie renoncera à ses revendications territoriales sur ses voisins. Les bienfaiteurs du régime de Mogadiscio pourront donc apporter une contribution positive au rétablissement de la paix et de la stabilité dans la région s'ils peuvent le persuader de respecter les principes fondamentaux et les décisions de l'ONU, de l'OUA et du mouvement des pays non alignés, y compris les décisions de la dix-huitième session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, qui s'est tenue à Nairobi en août 1981¹. Fournir à ce régime des armes et des fonds pour lui permettre de se laisser aller à son rêve irréalisable et à ses aventures dévastatrices ne peut qu'exacerber la tension et l'affrontement dans la corne de l'Afrique.

50. Les efforts déployés par l'Afrique pour assurer l'unité du continent se sont souvent heurtés aux vexations et aux attaques de ses ennemis. En dépit des nombreux obstacles que les ennemis de l'unité lui ont opposés au cours des 19 dernières années, l'unité africaine demeure encore une force avec laquelle il faut compter.

51. L'OUA, qui a été créée pour assurer la liberté, la paix et le développement économique de notre continent, a, au cours de ces 19 dernières années, enregistré de remarquables succès. Seuls ses détracteurs oseront nier la contribution hors de pair qu'elle a apportée au processus de décolonisation. Cependant, les forces impérialistes qui ont souffert des succès de cette organisation n'épargnent aucun effort dans leurs manœuvres sinistres pour provoquer la dissension dans ses rangs.

52. La force de l'Afrique découle de son unité. Même alors que ses adversaires impérialistes et racistes exercent sur elle leurs pressions, l'Afrique est résolue non seulement à choisir la propre voie de son développement, mais également à contribuer à la paix et à la sécurité du reste du monde. C'est pourquoi nous sommes persuadés que l'OUA demeurera forte et viable pour permettre à l'Afrique de s'exprimer d'une seule voix et de guider de manière concrète le

destin commun des fils et des filles de notre grand continent.

53. En dépit des meilleurs efforts déployés par l'ONU, la paix au Moyen-Orient demeure toujours insaisissable. La restitution à leurs propriétaires légitimes de toutes les terres arabes occupées depuis 1967, l'exercice du droit d'autodétermination par le peuple palestinien, notamment son droit à une patrie indépendante en Palestine, et le respect de la souveraineté et de la sécurité de tous les pays de la région contribueraient grandement à faire régner une paix durable dans cette partie du monde.

54. L'invasion récente du Liban à laquelle s'est livré Israël et les pertes de vies et de biens qui en ont résulté ont, encore une fois, jeté toute la région dans le chaos. Le massacre de personnes innocentes qui s'est ensuivi dans la partie occidentale de Beyrouth, après le retrait des combattants palestiniens à qui on avait garanti la sécurité de leurs familles et des autres civils, a choqué et irrité la communauté internationale. L'Ethiopie condamne de la manière la plus énergique possible le génocide perpétré contre le peuple palestinien et appuie l'appel lancé pour que soit menée une enquête internationale sur le massacre de Beyrouth-Ouest. Quoiqu'il en soit, Israël et ses alliés impérialistes ne sauraient échapper à la responsabilité qui leur incombe de cet épisode inhumain et honteux.

55. Les impératifs de la paix au Moyen-Orient exigent qu'Israël se retire immédiatement du territoire du Liban tout entier et reconnaisse, de manière non équivoque, le droit du peuple palestinien à une terre qui lui soit propre.

56. L'Ethiopie renouvelle son plein appui au peuple du Sahara occidental qui doit pouvoir exercer son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU et de l'OUA.

57. Mon gouvernement déplore profondément l'ingérence arrogante et impérialiste dans les affaires intérieures d'Etats souverains en Amérique latine et en Amérique centrale. Nous réaffirmons la solidarité de l'Ethiopie avec la révolution du Nicaragua et les valeureux combattants d'Amérique centrale qui luttent contre l'impérialisme pour réaffirmer leur droit inaliénable de déterminer leur propre destin.

58. En Asie, le Viet Nam, le Kampuchea et l'Afghanistan sont sans cesse les cibles des provocations impérialistes et de leurs campagnes de calomnies. Mon gouvernement est convaincu que les problèmes épineux du Sud-Est et du Sud-Ouest de l'Asie pourraient être résolus par les peuples intéressés sans ingérence extérieure.

59. Mon gouvernement appuie également tous les efforts visant à favoriser l'entente et la réunification pacifique des deux Corée.

60. En ce qui concerne Chypre, l'Ethiopie s'associe fermement à tous les efforts positifs ayant pour but de mettre rapidement un terme à tous les facteurs de division et d'instabilité. Mon gouvernement insiste sur le fait que l'indépendance, l'unité, l'intégrité territoriale et le statut non aligné de Chypre doivent être pleinement respectés.

61. L'abandon de la détente et le rythme accéléré de la course aux armements, associés à l'acquisition

de nouvelles bases militaires et au comportement de provocation de certains Etats, ont une fois de plus fait renaître l'ère dangereuse de la guerre froide. Devant la situation internationale qui se détériore et la production, l'accumulation et le déploiement d'armes de destruction massive toujours plus meurtrières, la paix est devenue aujourd'hui la préoccupation suprême, non seulement des gouvernements, mais aussi celle des peuples partout dans le monde, comme l'ont prouvé les manifestations publiques de protestation de plus en plus nombreuses dans le monde entier.

62. A la lumière du péril croissant d'un holocauste nucléaire, nous sommes convaincus que des mesures urgentes et concrètes doivent être prises pour faire cesser et inverser la course aux armements, notamment la course aux armements nucléaires, jusqu'à ce que nous parvenions à notre objectif ultime, à savoir le désarmement général et complet sous contrôle international efficace. Les négociations en cours sur la réduction des armes stratégiques nous incitent à ne pas perdre espoir, en dépit des multiples échecs auxquels se sont heurtés nos efforts collectifs dans ce domaine.

63. L'attente et l'espérance de la communauté internationale qui souhaitait voir couronnés de succès les travaux de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement ont été bien déçues. De toute évidence, la responsabilité principale de cet échec incombe aux milieux mêmes qui se sont lancés dans une politique de réarmement massif et qui préconisent des doctrines militaires dangereuses, comme celle d'une guerre nucléaire limitée. C'est pourquoi nous demandons instamment aux puissances de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord [OTAN] de faire preuve de bonne volonté et de coopération dans les négociations actives sur le programme global de désarmement afin que celui-ci puisse être adopté très prochainement.

64. L'engagement unilatéral pris par l'Union soviétique de ne pas utiliser la première l'arme nucléaire constitue un geste très important qui, accompagné d'un engagement réciproque par les autres Etats dotés d'armes nucléaires, préviendrait le déclenchement d'une guerre nucléaire.

65. L'Assemblée générale, à sa présente session, est saisie de deux importantes questions supplémentaires qui ont également été proposées par l'Union soviétique. Si la première a trait à la tâche urgente consistant à interdire d'une manière générale et complète les essais d'armes nucléaires, la deuxième proposition souligne la nécessité croissante de redoubler d'efforts en vue de l'élimination de la menace de guerre nucléaire et de la protection des installations nucléaires pacifiques. En tant que partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII), annexe], l'Ethiopie non seulement se félicite de ces deux importantes propositions mais encore demande instamment à tous les Etats Membres de saisir l'occasion qu'elles offrent de mettre un terme à la course aux armements, de prévenir la dissémination des armes nucléaires et le déclenchement d'une guerre nucléaire, ainsi que de favoriser le développement de la technique nucléaire pacifique.

66. En dépit de l'adoption, par l'Assemblée générale, de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix [résolution 2832 (XXVI)], l'expansion et la

modernisation de bases militaires existantes, l'acquisition de nouvelles bases dans la région, ainsi que le déploiement de forces d'intervention rapide et d'armes de destruction massive n'ont fait que croître. Ces actes, qui sont contraires aux décisions de l'ONU, continuent à mettre en péril la paix et la sécurité internationales. A la lumière de ces faits alarmants, la convocation d'une conférence sur l'océan Indien n'a que trop attendu. Nous sommes donc forcés de réitérer notre demande de convocation d'une Conférence sur l'océan Indien à Colombo pendant la première moitié de 1983, comme le demandent les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

67. De même, l'Ethiopie attache une importance considérable à la signature, à la ratification rapide et à la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

68. Si l'on examine la situation économique internationale, on doit constater avec regret que certains pays industrialisés résistent de plus en plus à la nécessité d'apporter des changements de structure au système actuel des relations économiques internationales.

69. La détérioration continue de la situation des pays en développement assume des proportions alarmantes, alors que les économies des pays les moins développés sont au bord de la catastrophe. Le fardeau de la dette, le niveau très bas des recettes du commerce extérieur, les difficultés de balance des paiements, l'instabilité des prix des produits de base, les prix croissants des produits importés, le niveau très bas de la productivité agricole et les déficits alimentaires sont toujours les caractéristiques générales des économies des pays en développement.

70. Dans cette situation économique mondiale très sombre, la condition de la plupart des pays africains devrait particulièrement préoccuper la communauté internationale. Il est triste de constater aujourd'hui qu'en Afrique les déficits alimentaires dus à une production agricole très basse, à une basse productivité, au changement météorologique défavorable et au changement écologique sont en train de créer la forme la plus simple de dépendance du continent à l'égard du Nord développé, pour ses besoins alimentaires. L'aide alimentaire au cours des dernières années semble une rubrique permanente de l'assistance extérieure aux pays africains.

71. Aujourd'hui, 21 pays cherchent une assistance spéciale de la part de l'ONU parce qu'ils ne peuvent faire face même aux fluctuations peu importantes de leurs économies. Cette situation est la conséquence des restrictions structurales fondamentales et d'autres limitations sérieuses. C'est pourquoi la plupart des pays africains, surtout les moins avancés, ont été écartés du grand courant de la vie économique internationale.

72. Si la communauté internationale ne cherche pas par priorité à mettre en œuvre le Nouveau programme substantiel d'action pour les années 1980 en faveur des pays les moins avancés, adopté à la conférence de Paris², la grave situation économique de ces pays pourrait atteindre un stade irréversible. En fait, nous ne pouvons envisager une solution au problème de la crise économique mondiale en général, et des pays les moins avancés en particulier, si les pays

développés ne prennent pas la décision politique importante d'accepter et de faire les changements fondamentaux nécessaires au système économique international actuel.

73. L'anarchie croissante que l'on constate dans les relations internationales et la menace toujours présente d'un holocauste nucléaire montrent bien que l'humanité a atteint un stade critique de son histoire. Dans les circonstances actuelles, même les décisions prises par des Etats individuels, sans parler des décisions collectives, ne peuvent qu'affecter la survie même de l'humanité et sa civilisation.

74. Alors que la paix et le progrès sont le souci primordial de toute l'humanité, la guerre et la destruction semblent être la caractéristique de notre ère. A cet égard, le chef d'Etat de mon pays, le Président Mengistu Haile Mariam, dans l'allocution qu'il a adressée au peuple éthiopien à l'occasion du huitième anniversaire de la révolution éthiopienne, a dit ce qui suit :

“Aujourd'hui, la paix est le problème le plus vital pour lequel les peuples du monde entier unissent leurs voix... Les exigences de la préservation et du renforcement de la paix, qui sont les questions prioritaires de l'ordre du jour de tous les peuples du monde, sont également les exigences de l'Ethiopie. La lutte menée à l'échelle mondiale pour la paix ne peut être séparée de la lutte pour la libération nationale, pour un ordre économique international juste, pour la démocratie et le progrès social.”

75. Si l'humanité ne cherche pas à résoudre collectivement et de façon très urgente les problèmes si graves qui se posent à nous aujourd'hui, les conséquences seront réellement très sérieuses. Non seulement le noble but de l'Organisation des Nations Unies, qui souhaite sauver les générations à venir du fléau de la guerre, restera à l'état de simple idéal, mais il n'y aura peut-être même pas de générations pour nous succéder ni donc de guerre dont il faudrait les sauver.

76. C'est pourquoi nous devons prendre la crise internationale actuelle comme une occasion d'introspection et décider de mettre au point une stratégie pour sauver l'humanité d'une catastrophe globale imminente. Dans une telle stratégie, l'affrontement international doit céder le pas à la coopération internationale. Un strict respect des principes et des buts de la Charte des Nations Unies doit être sans cesse recherché. Tous les gouvernements doivent faire preuve de sagesse politique, éviter les expédients politiques et agir en tout temps dans l'intérêt à long terme de l'humanité. Le moment de se lever pour relever le défi suprême de notre temps est maintenant, car demain il pourrait être trop tard.

77. M. DUGERSUREN (Mongolie) [*interprétation du russe*] : J'éprouve une satisfaction particulière à vous féliciter, Monsieur le Président, représentant d'un pays frère, la Hongrie, à l'occasion de votre élection à la présidence de la trente-septième session de l'Assemblée générale. Votre élection unanime à ce poste si élevé est l'expression de la reconnaissance de l'autorité et du prestige de la Hongrie et de sa politique étrangère pacifique. C'est également un hommage rendu à vos qualités personnelles éminentes. Au nom de la République populaire mongole, je vous souhaite plein succès dans l'exercice de

vosre mission de haute responsabilité. Votre expérience dans le domaine diplomatique, et notamment au sein de l'Organisation des Nations Unies, sera certainement le gage du succès de la présente session.

78. A la trente-septième session, l'Assemblée doit accomplir des tâches urgentes visant à diminuer la tension internationale et à écarter la menace de la guerre nucléaire. La situation internationale s'est détériorée de façon aiguë en raison des actions aventuristes des milieux les plus agressifs de l'impérialisme qui opposent leurs objectifs étroits et égoïstes à la marche de l'histoire. C'est surtout le milieu industriel et militaire des Etats-Unis qui s'efforce d'établir la domination de l'impérialisme américain sur le monde entier et de créer un ordre qui lui soit exclusivement favorable.

79. La course aux armements a atteint un rythme sans précédent dans le but de rompre l'équilibre militaire et stratégique existant au détriment des intérêts de la paix et de la sécurité universelles. L'on nourrit des plans sur ce que l'on a appelé une "guerre nucléaire limitée" ou "prolongée".

80. La politique de détente et les principes de coexistence pacifique sont rejetés sans justification. La force et les sanctions deviennent l'instrument principal de la politique étrangère. On s'efforce de détruire la texture même des relations internationales. Le recours au chantage, au mensonge, à l'hypocrisie est devenu trop fréquent. De belles déclarations sur la paix et la stabilité cachent en fait les actions entreprises pour déstabiliser la situation de plusieurs régions, pour introduire la méfiance et l'hostilité parmi les peuples et les Etats. Sous prétexte de protéger des "intérêts vitaux" et sous couvert de "sécurité nationale", on se livre sans scrupules à l'ingérence dans les affaires intérieures des Etats, et l'on commet des agressions et même des actes de génocide par procuration.

81. Je voudrais faire observer ici que de telles méthodes sont également utilisées dans certains milieux de notre continent asiatique. Pour dissimuler leurs ambitions expansionnistes, certains affirment que leur pays ne deviendra jamais une "superpuissance". Pour détourner l'attention de l'opinion publique de l'accroissement de leur potentiel militaire, de la renaissance du militarisme, d'autres affirment que leur pays ne deviendra jamais une "puissance militaire". Ceux qui révisent les manuels scolaires et les documents historiques, dans le but de blanchir les actes criminels passés des militaristes, appartiennent à cette même catégorie.

82. Mais l'essentiel réside dans le fait que les milieux militaristes impérialistes dissimulent leurs manœuvres contre la communauté socialiste en recouvrant de calomnies grossières la nature pacifique du régime socialiste. Le tapage fait autour d'une "menace militaire soviétique" qui n'existe pas a pour but de justifier l'organisation d'une "croisade" contre le socialisme réel. L'histoire a déjà connu des manœuvres semblables. Immédiatement après la victoire de la révolution d'Octobre, une intervention armée par 14 Etats capitalistes réunis sous le slogan "lutte contre le danger communiste" a été lancée contre la jeune République soviétique. Et de nos jours les efforts

déployés en vue de saper les fondements du régime social dans les pays socialistes n'ont pas cessé. Ceci est évident dans les manœuvres agressives contre la République populaire de Pologne et la République de Cuba. Mais le socialisme a résisté à tous les assauts et toutes les invasions impérialistes, et a acquis aujourd'hui une force telle qu'il exerce une influence décisive sur les événements internationaux et sert de rempart à la paix, à l'indépendance nationale et au progrès social des peuples. C'est là une conquête historique qui a une importance durable pour le sort de l'humanité.

83. L'Union des Républiques socialistes soviétiques, qui célèbre cette année son soixantième anniversaire, est le bastion de toutes les forces éprises de paix, démocratiques et révolutionnaires. La politique pacifiste et les initiatives constructives de la communauté socialiste ont une influence favorable et stabilisatrice sur la situation mondiale, et favorise activement les activités de l'ONU dans les domaines du maintien de la paix et de la coopération internationale.

84. A ce point, je voudrais mentionner le rôle positif joué par le mouvement des pays non alignés dans le renforcement de la paix et de la sécurité, et dans la restructuration des relations internationales sur une base anti-impérialiste et anticolonialiste.

85. Nous rendons hommage à la position réaliste adoptée par certains hommes politiques occidentaux de bon sens, qui se prononcent en faveur du maintien et du développement des relations entre l'Est et l'Ouest, pour le bien de l'un et de l'autre, et du maintien et du renforcement de la détente. L'intensification du mouvement pacifiste de masse dans le monde est un facteur important qui favorise les objectifs de l'ONU en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

86. Par ailleurs, l'exemple suivant révèle, s'il en est besoin, l'attitude des grandes puissances impérialistes vis-à-vis des objectifs de l'ONU. Au moment même où, en 1978, la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement se déroulait à New York, un programme à long terme de l'OTAN pour un développement de l'armement était adopté à Washington, et cette année, une fois de plus, alors que se déroulait la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, ce programme a été réaffirmé, au plus haut niveau de l'OTAN, à Bonn.

87. Le programme de paix pour les années 80 qui a été présenté par l'Union soviétique et les initiatives constructives des pays socialistes comportent des mesures pratiques dans le domaine de l'arrêt de la course aux armements et de l'élimination du danger de catastrophe nucléaire. Dans les circonstances actuelles, l'Union soviétique a fait un geste audacieux et de grande portée en prenant, lors de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, l'engagement unilatéral de ne pas utiliser la première l'arme nucléaire. Nous pensons qu'à la session actuelle l'Assemblée générale devrait exhorter les autres puissances nucléaires à faire de même. Nous estimons que les nouvelles propositions présentées par la délégation soviétique à la présente session complètent avec bonheur les initiatives dont je viens de parler et qui ont une importance historique. Cette propo-

sition sur la "cessation immédiate et l'interdiction des essais d'armes nucléaires" et le document qui lui correspond ont pour but d'accélérer les pourparlers sur cette question qui se trouve au point mort. Le nouveau projet de dispositions essentielles d'un traité sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires [voir A/37/243] tient compte de façon très constructive des opinions et des considérations exprimées par divers États sur ce problème, y compris sur les questions du contrôle, renforçant ainsi sans aucun doute les chances de succès des pourparlers. La proposition d'adopter un moratoire sur toutes les explosions nucléaires à partir d'une date convenue, jusqu'à la conclusion du traité, est susceptible de créer des conditions favorables pour parvenir à ce but vital. L'Union soviétique poursuit le même but, notamment lorsqu'elle se déclare prête à ratifier, à n'importe quel moment, sur une base de réciprocité, les traités américano-soviétiques sur la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires et sur les explosions nucléaires pacifiques, et de reprendre les pourparlers trilatéraux.

88. Cette position de l'Union soviétique contraste grandement avec la décision prise récemment par l'administration américaine de ne pas reprendre les négociations tripartites, ce qui est une source de préoccupation pour l'opinion mondiale. La mise en œuvre d'une interdiction complète des essais d'armes nucléaires est particulièrement importante en ce qui concerne la cessation de la course aux armements techniques et pour empêcher la production de nouvelles armes nucléaires, y compris l'arme à neutrons.

89. Le Gouvernement de la République populaire mongole estime particulièrement d'actualité la nouvelle initiative de l'Union soviétique concernant la nécessité de redoubler d'efforts pour éviter la menace d'une guerre nucléaire et pour garantir l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques [voir A/37/242]. Il faut bloquer fermement une nouvelle voie qui pourrait nous entraîner dans une catastrophe nucléaire. L'Assemblée générale, dans l'esprit de sa Déclaration sur la prévention d'une catastrophe nucléaire [résolution 36/100], doit, comme le propose l'Union soviétique, déclarer que la destruction d'installations nucléaires pacifiques, même au moyen d'armes classiques, équivaut à une attaque nucléaire. Une telle action, comme on le sait, doit être qualifiée de crime contre l'humanité.

90. Parmi tous les problèmes du désarmement, il faut faire une place importante aux pourparlers entre l'URSS et les États-Unis sur la limitation et la réduction des armes stratégiques et des missiles nucléaires à moyenne portée en Europe. Ces pourparlers, qui sont à la base même de la situation stratégique globale, ne pourront être couronnés de succès que si les deux parties respectent scrupuleusement le principe de l'égalité et de la sécurité partagée. Les efforts déployés pour échapper à ce principe, en particulier les manœuvres comme celle de "l'option zéro" constituent les principaux obstacles à la conclusion d'accords mutuellement acceptables.

91. Dernièrement, le problème de l'élimination des armes chimiques a atteint un caractère particulièrement aigu. Cela est dû en particulier à la décision de Washington d'accélérer la mise au point et la production de nouveaux types de cette arme

barbare, notamment de l'arme binaire. La République populaire mongole insiste pour que le Comité du désarmement redouble d'efforts afin de terminer l'élaboration d'une convention internationale sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage de toutes les armes chimiques et sur leur destruction.

92. Les mesures qui ont pour but d'étendre la course aux armements à l'espace extra-atmosphérique sont de plus en plus dangereuses. La République populaire mongole, dans la mesure de ses moyens, cherche à faire en sorte que le Comité du désarmement élabore le plus rapidement possible un texte de traité international interdisant le déploiement d'armes de quelque type que ce soit dans l'espace extra-atmosphérique.

93. Parmi les mesures visant à renforcer la paix et la sécurité internationales, le Gouvernement de la République populaire mongole attache une importance particulière aux Entretiens de Vienne sur la réduction mutuelle des forces armées et des armements et autres mesures connexes en Europe centrale. Des résultats positifs de ces entretiens auraient une influence heureuse sur l'assainissement des relations entre l'Est et l'Ouest et sur toute la situation internationale. Il faut que les participants occidentaux accueillent de façon réaliste les propositions constructives faites par les pays socialistes pour ouvrir la voie à des progrès positifs dans ce domaine.

94. C'est dans un même esprit que la République populaire mongole aborde la Conférence de Madrid qui réunit les participants de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui s'est tenue à Helsinki en 1975. Mon gouvernement apprécie les efforts visant à élaborer un document final mutuellement acceptable que déploient les États neutres et non alignés qui participent à la réunion. Nous espérons que cette réunion permettra d'adopter une décision visant à la convocation d'une conférence sur les mesures propres à accroître la confiance et sur le désarmement en Europe et qu'elle pourra permettre de prendre d'autres mesures visant à renforcer l'esprit de l'Acte final d'Helsinki.

95. Ma délégation estime que la paix et la stabilité en Europe seraient renforcées par la solution du problème de Chypre sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU et en tenant pleinement compte des principes du respect de l'indépendance nationale et de l'intégrité territoriale de la République de Chypre.

96. C'est en Asie que continue de persister le plus grand nombre de foyers de tension et de conflits armés.

97. Les événements qui se sont produits au Moyen-Orient au cours des derniers mois montrent que le retard avec lequel on a réglé ce qu'on a appelé des conflits locaux est lourd de conséquences dangereuses pour la paix mondiale. L'agression armée contre le Liban et le massacre perpétré à Beyrouth-Ouest sont le résultat direct du marché de camp David et de la prétendue coopération stratégique des États-Unis et d'Israël. Dans sa déclaration du 22 septembre dernier [voir A/37/480], le Gouvernement de la République populaire mongole a condamné résolument les actes d'agression et de génocide commis par Israël au Liban et a déclaré encore une fois que la responsabilité des crimes monstrueux devait être partagée par Tel-Aviv

et ses protecteurs américains. Le peuple et le Gouvernement mongoles exigent avec fermeté que les forces israéliennes soient évacuées du Liban et de tous les territoires arabes occupés.

98. La République populaire mongole, comme la majorité écrasante des Etats du monde, est en faveur d'un règlement global du problème du Moyen-Orient avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris l'OLP, représentant légitime du peuple arabe de Palestine. Ce règlement doit se fonder sur le droit qu'a le peuple arabe de Palestine de créer son propre Etat national. C'est pourquoi notre gouvernement appuie la proposition que l'Union soviétique a faite le 15 septembre dernier [voir A/37/457] et qui tient compte des nouveaux éléments de la situation au Moyen-Orient.

99. Le Gouvernement de la République populaire mongole accueille favorablement la Déclaration de la douzième Conférence arabe au sommet, qui s'est déroulée à Fez, et estime que cette déclaration peut contribuer à l'union du monde arabe dans l'intérêt d'un règlement du problème du Moyen-Orient.

100. La situation en Asie du Sud-Est reste très tendue depuis de nombreuses années. Cela est dû, nous en sommes profondément convaincus, à la politique et aux mesures appliquées par les impérialistes et leurs alliés qui, dans la poursuite de leurs prétendus "intérêts stratégiques parallèles", cherchent à modifier le *statu quo* qui s'est établi en Indochine à la suite de la lutte victorieuse des peuples du Viet Nam, du Laos et du Kampuchea contre l'agression impérialiste. En outre, des efforts sont déployés pour inciter les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est [ANASE] à se livrer à un affrontement avec les trois pays de l'Indochine et pour obliger l'ANASE à se transformer en un bloc politique et militaire.

101. Tout à fait récemment, une nouvelle manœuvre à propos du Kampuchea a été adoptée. On a formé un prétendu "gouvernement de coalition" d'un "Kampuchea démocratique" inexistant et qui sert de paravent aux efforts déployés pour ressusciter le régime de Pol Pot, qui porte sur sa conscience le génocide sanglant commis contre son propre peuple. C'est là une nouvelle machination dirigée non seulement contre les peuples d'Indochine mais aussi contre la paix et la sécurité dans toute l'Asie du Sud-Est.

102. La République populaire mongole estime que tous les problèmes de l'Asie du Sud-Est doivent être résolus par les Etats de cette région grâce à un dialogue constructif et à l'abri de toute ingérence extérieure. C'est l'objectif des initiatives constructives décidées par le Viet Nam, la République démocratique populaire lao et la République populaire du Kampuchea et présentées en juillet dernier, à la Conférence qui s'est tenue à Hô Chi Minh-Ville [voir A/37/334]. Ces propositions, ces gestes de bonne volonté peuvent créer un climat de confiance mutuelle ainsi que les conditions favorables au renforcement de la paix et de la sécurité dans la région, afin de développer des relations de bon voisinage et de coopération pacifique entre les pays d'Indochine et ceux de l'ANASE.

103. La République populaire mongole appuie constamment la lutte légitime que mène le peuple coréen pour la réunification pacifique et démocratique

de son pays, pour le retrait des forces américaines et des armes nucléaires de Corée du Sud.

104. Aujourd'hui, la situation en Asie se détériore davantage du fait que les milieux militaristes et expansionnistes de certaines grandes puissances du continent sont de plus en plus attirés dans l'orbite de la stratégie militaire et politique américaine. Cela exige des Etats d'Asie qu'ils luttent résolument pour le renforcement de la paix et de la sécurité sur ce continent. Ma délégation constate avec satisfaction que plusieurs Etats d'Asie ont présenté des propositions constructives.

105. La proposition du Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan, faite le 24 août 1981³, ouvre la voie vers un règlement de la situation qui s'est créée autour de l'Afghanistan, règlement qui serait fondé sur le respect de la souveraineté, de l'indépendance et des conquêtes démocratiques du peuple afghan. Dans cet esprit, la République populaire mongole accueille favorablement les rencontres qui ont eu lieu entre les représentants de l'Afghanistan et du Pakistan, grâce aux bons offices du Secrétaire général.

106. A la lumière de la situation actuelle en Extrême-Orient, il convient de faire une place privilégiée à la proposition tendant à l'élaboration et à l'application de mesures de confiance dans cette région. C'est dans ce sens et dans le sens d'autres initiatives que s'oriente la proposition faite l'année dernière par le Gouvernement de la République populaire mongole concernant la conclusion d'une convention de non-agression et de non-recours à la force dans les relations entre les Etats d'Asie et du Pacifique⁴. L'esprit de notre initiative vise à mettre hors la loi le recours à la force dans les relations entre Etats, à renforcer la compréhension et la confiance mutuelles afin que les problèmes litigieux ne soient résolus que par des voies pacifiques. Nous estimons que le dialogue et les pourparlers sont l'unique option raisonnable pour résoudre les problèmes de paix et de la sécurité des Etats.

107. Je voudrais souligner, ici, que la proposition de la Mongolie n'est pas une simple répétition de l'engagement pris par les Etats dans le cadre de la Charte de ne pas recourir à la force. Elle vise à mettre réellement en œuvre ce principe en tenant compte de l'expérience variée ainsi que des caractéristiques des relations entre Etats de l'Asie.

108. Contrairement à ce que certains affirment, l'existence de problèmes non résolus en Asie confirme l'actualité de notre proposition. Il est évident que pour résoudre de façon pacifique les situations conflictuelles entre différents Etats ou entre différentes régions, il faut adopter des mesures visant à exclure le recours à la force. La République populaire mongole espère que les efforts des représentants des Etats non alignés, qui méritent d'être encouragés et appuyés, seront couronnés de succès et aboutiront à un règlement pacifique du conflit entre la République islamique d'Iran et l'Iraq et qu'ils créeront les conditions nécessaires au dialogue et à l'instauration de relations pacifiques dans cette région importante de l'Asie occidentale.

109. Evidemment, nous sommes conscients du fait que la réalisation de notre initiative exigera beaucoup de temps et d'efforts.

110. Nous continuons d'appuyer les efforts des pays non alignés pour transformer l'océan Indien en une zone de paix et sommes en faveur de la convocation, en 1983, d'une conférence internationale consacrée à cette question. Un appel a été lancé, très opportunément, selon nous, pour que l'on s'abstienne de toute mesure qui pourrait envenimer la situation dans cette région.

111. Les vestiges du colonialisme et les manœuvres néo-colonialistes des forces impérialistes menacent la paix internationale. Le régime raciste de Pretoria, s'appuyant sur la protection des milieux impérialistes, cherche à perpétuer par tous les moyens sa domination en Namibie et ne cesse de commettre des agressions contre les Etats voisins. Selon nous, la présente session doit se prononcer encore une fois en faveur de l'adoption de sanctions globales à l'encontre de l'Afrique du Sud.

112. La Mongolie, comme d'autres pays, est pour l'octroi immédiat de l'indépendance au peuple namibien, sur la base des résolutions de l'ONU et par le truchement de son représentant légitime, la SWAPO. L'on ne saurait tolérer à cet égard aucune condition ni "linkage" artificiels. Le Gouvernement de la République populaire mongole condamne énergiquement les manœuvres agressives de Pretoria contre la République populaire d'Angola, le Mozambique et d'autres Etats de première ligne.

113. Les événements qui ont eu lieu dans l'Atlantique Sud ont clairement fait apparaître le danger que fait peser sur la paix la conservation de possessions coloniales, même les plus petites et les plus éloignées. Ces événements ont également montré qu'il était urgent de parachever la décolonisation. Ma délégation estime que le problème des îles Malvinas doit être seulement résolu à l'aide de pourparlers et sur la base des décisions pertinentes de l'ONU sur la décolonisation de ce territoire.

114. Nous sommes pour l'octroi de l'indépendance à Porto Rico. Nous sommes contre le fait que l'on fasse de la Micronésie une possession coloniale. Le peuple mongol condamne les manœuvres croissantes dont le Nicaragua révolutionnaire et les forces patriotiques d'El Salvador sont victimes.

115. La stratégie néo-colonialiste de l'impérialisme fait une place importante aux efforts tendant à diviser l'OUA, laquelle joue un rôle significatif dans la lutte pour la paix, la liberté et l'indépendance sur le continent africain. La délégation mongole espère que la déclaration de Tripoli, du 8 août 1982 [voir A/37/437], contribuera à renforcer l'unité des membres de l'OUA.

116. Le néo-colonialisme s'est manifesté de façon particulièrement néfaste dans la politique économique menée par les puissances impérialistes à l'égard des pays en développement. Les liens économiques entre les puissances impérialistes et les pays en développement sont caractérisés par l'exploitation et le pillage de ces derniers. Telle est la cause principale de la détérioration constante de la situation économique et sociale des Etats qui se sont libérés. Les principales puissances occidentales ignorent les revendications légitimes des pays en développement concernant la restructuration des relations économiques internationales et elles bloquent la mise en œuvre de dispositions à caractère progressif contenues dans des

documents aussi importants que la Charte des droits et devoirs économiques des Etats [résolution 3281 (XXIX)] et la Déclaration et le Programme d'action sur l'instauration d'un nouvel ordre économique international [résolution 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI)].

117. La République populaire mongole est en faveur d'un remodelage démocratique des relations économiques internationales et de la décolonisation économique. Le Gouvernement de la République populaire mongole condamne les manœuvres des puissances impérialistes qui se servent du commerce et des autres formes de relations économiques comme instruments de leur politique agressive. Cette façon de faire sape les fondements mêmes de la coopération économique internationale et accroît la tension dans le monde.

118. Ma délégation considère que la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer⁵ sert les intérêts de tous les pays et qu'elle peut grandement contribuer à renforcer la coopération pacifique entre les Etats lorsqu'il est question de ces vastes espaces que sont les océans. La République populaire mongole est en faveur de la signature, par tous les Etats, de cette convention et de sa rapide entrée en vigueur. Nous dénonçons de la manière la plus énergique toute manœuvre ou toute transaction qui irait à l'encontre des dispositions de la Convention et conduirait à l'utilisation arbitraire des océans et de leurs richesses.

119. Pour conclure, la délégation mongole voudrait encore une fois insister sur la nécessité d'adopter d'urgence les mesures destinées à mettre en œuvre la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale [résolution 2734 (XXV)] et ainsi donner plus de force au principe du non-recours à la force ou à la menace du recours à la force dans les relations internationales. C'est pourquoi le Gouvernement de la République populaire mongole se prononce à nouveau en faveur du renforcement des activités de l'Organisation des Nations Unies et de son organe principal, le Conseil de sécurité, auquel incombe la responsabilité du maintien de la sécurité collective sur la base du strict respect des dispositions de la Charte. C'est dans cet esprit que ma délégation entend participer aux travaux de la présente session.

120. M. SHEARER (Jamaïque) [interprétation de l'anglais]: Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous présenter mes sincères félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale. Je suis persuadé que l'expérience que vous avez acquise au cours de votre brillante carrière vous permettra de diriger les débats de cette Assemblée avec toute l'habileté que les temps difficiles que nous connaissons exigent. Je voudrais également dire toute notre gratitude à votre prédécesseur, M. Kittani, qui mérite nos éloges pour le dévouement et l'habileté avec lesquels il a mené à bien sa tâche au cours de l'année écoulée, qui a été particulièrement difficile pour l'Organisation des Nations Unies.

M. Cinéas (Haïti), vice-président, prend la présidence.

121. C'est la première fois que l'occasion m'est offerte de féliciter publiquement M. Pérez de Cuéllar pour sa nomination au poste de Secrétaire général. En cette première année de son mandat, nous l'avons

vu faire des débuts prometteurs qui nous portent à croire que, sous sa houlette, l'Organisation des Nations Unies franchira des étapes décisives vers la réalisation de ses buts et objectifs.

122. La présente session de l'Assemblée générale a pour toile de fond la détérioration alarmante de la situation internationale caractérisée par la confrontation, l'intervention militaire, l'occupation étrangère, l'accélération de la course aux armements et le recours de plus en plus fréquent à l'usage de la force ou à la menace du recours à la force contre les Etats et leur souveraineté, leur indépendance politique et leur intégrité territoriale. Tout cela s'accompagne d'une terrible récession économique générale.

123. Un rapide examen de l'ordre du jour de cette trente-septième session de l'Assemblée générale fait apparaître qu'un nombre croissant des points qui y sont inscrits ont trait à des situations de crise persistantes et que le déclenchement de nouvelles hostilités connaît un accroissement alarmant.

124. N'est-il pas ironique que ce soit justement les pays du tiers monde les plus petits, les moins développés et les plus vulnérables économiquement qui soient le plus durement touchés par les conséquences de la récession mondiale, que ce soit eux aussi qui soient au centre des tensions et des conflits, notamment au Moyen-Orient, en Afrique australe, en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes ?

125. La plupart de ces conflits ont été aggravés par l'affrontement des superpuissances. Ils sont la conséquence du mépris flagrant envers les principes consacrés dans la Charte et du peu de cas qu'on fait de l'Organisation dans le cadre de laquelle la solution pacifique aux différends devrait être recherchée.

126. Les récents événements au Moyen-Orient, qui devaient conduire au massacre des réfugiés palestiniens dans les camps de Beyrouth, nous ont fait perdre quelques illusions que nous nourrissions depuis longtemps. Mais les prouesses militaires des Israéliens n'ont rien changé à ce fait indéniable : aucune paix durable, aucune stabilité n'est possible tant que le droit fondamental du peuple palestinien à créer un Etat qui lui soit propre ne sera pas respecté. La Jamaïque en est fermement convaincue. De même, nous pensons que tous les Etats de la région ont le droit d'exister à l'intérieur de leurs frontières internationalement reconnues.

127. Nous avons noté que des initiatives ont été prises par la douzième Conférence arabe au sommet, à Fez, de même que par le Président des Etats-Unis, Ronald Reagan, afin d'essayer de donner un élan nouveau à la recherche d'une solution au problème du Moyen-Orient. Nous savons que les obstacles à surmonter sont encore nombreux. Cependant, il est intéressant de noter qu'il existe maintenant au moins un dénominateur commun et que ce dénominateur commun, c'est la reconnaissance du fait que le peuple palestinien a des droits qu'il faut respecter.

128. La Jamaïque reconnaît que la prochaine Conférence des Nations Unies sur la Palestine pourrait avoir une portée considérable sur le règlement des problèmes de la région. La Conférence devrait être beaucoup plus qu'un échange de vues. Elle devrait s'efforcer de formuler des recommandations spécifiques et réalistes qui pourraient être utiles dans le

processus de rétablissement de la paix. En fait, nous sommes tentés de dire que, compte tenu des questions dont elle est saisie et du climat international, cette Conférence devrait se réunir plus tôt. Il est net que les circonstances qui ont rendu nécessaire une telle conférence et les raisons sur lesquelles se fonde sa convocation ont été largement dépassées par les événements. Son importance et son utilité dépendront donc de sa capacité de saisir les signes propices.

129. L'ONU ne doit pas s'arrêter dans ses efforts en vue de trouver une formule propre à faciliter la cessation des hostilités dans diverses parties du monde. Nous voudrions attirer en particulier l'attention sur la guerre irano-iraquienne qui dure depuis maintenant deux ans et qui a déjà coûté des milliers de vies et fait en outre des milliers de blessés. Nous nous joignons aux appels lancés aux deux parties afin de mettre un terme au conflit. Le rôle capital du mouvement des pays non alignés et de celui de l'OUA dans la lutte anticolonialiste et dans la recherche de la paix, de la détente et du désarmement doit également continuer.

130. Les événements au Moyen-Orient et dans d'autres régions montrent que les mécanismes de maintien de la paix des Nations Unies ne peuvent fonctionner comme ils le devraient. Ils soulignent également la nécessité d'une utilisation plus systématique et originale du Conseil de sécurité pour surveiller les régions de conflits potentiellement dangereux.

131. Au cours des ans, les membres permanents ont inexorablement élargi la portée de leurs intérêts et ont placé un si grand nombre de petites zones de tension dans la sphère de leurs propres intérêts que le système de sécurité collective s'est effondré. Il ne faut pas manquer de noter que les Membres permanents du Conseil de sécurité ont trop souvent recours à l'utilisation du veto au mépris des intérêts d'ensemble de la communauté internationale, voire de leur propre obligation de maintenir la paix et la sécurité internationales. Le mariage institutionnel de la notion du XIX^e siècle d'un "concert de l'Europe" avec la notion de sécurité collective implicite au Conseil de sécurité n'a pas été favorable aux intérêts de la communauté internationale. Quelque chose doit être fait pour remédier à cette situation.

132. Je félicite le Secrétaire général de s'être écarté de la pratique suivie récemment en présentant aux membres de l'Assemblée une invitation brève, facile à lire et qui les met au défi de prendre le temps d'examiner l'état de l'Organisation et de décider de faire quelque chose afin d'en combler les lacunes. Le Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation [A/37/1] est un défi direct du type le plus profond lancé à chaque Membre de l'Organisation. C'est un défi au Conseil de sécurité dans son ensemble pour l'inciter à se demander dans quelle mesure il s'est écarté dans la pratique des normes qui avaient été envisagées et qui ont été établies pour nous par ses fondateurs. Le rapport est également un défi à chaque Etat Membre de se souvenir de la facilité avec laquelle nous avons été disposés à accepter que l'ONU dans son ensemble soit bafouée, ignorée et impuissante si le Conseil de sécurité, dont la responsabilité principale est de veiller au maintien de la paix et de la sécurité internationales, est incapable d'agir.

133. La Jamaïque maintient que l'ensemble du système de sécurité collective des Nations Unies ne devrait pas être démantelé et impuissant parce que son organe principal est bloqué. Au nom de mon gouvernement, je renouvelle l'engagement de la Jamaïque envers les dispositions de la Charte. La Jamaïque approuve la suggestion selon laquelle un système viable de sécurité collective devrait être réintroduit. Nous nous engageons solennellement à chercher à mettre au point un tel processus et à appliquer effectivement toutes les dispositions utiles que l'on pourrait adopter afin de redonner au Conseil de sécurité la possibilité d'assumer réellement sa responsabilité en ce qui concerne le maintien de la paix.

134. Nous demandons instamment que le Conseil soit convoqué avant la fin de cette session de l'Assemblée, ce qui devrait permettre la participation au plus haut niveau à cette réunion, au cours de laquelle il faudrait examiner l'efficacité du Conseil de sécurité lorsqu'il s'acquitte de ses responsabilités en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous demandons en outre que l'Assemblée générale confie la question du Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation à l'un des grands comités de cette session, au sein duquel les Etats Membres devraient examiner attentivement le sens profond du rapport du Secrétaire général et les mesures qu'ils pourraient prendre lorsque le Conseil de sécurité est incapable d'agir.

135. Un autre sujet de vive préoccupation est la question de Namibie. L'acheminement vers l'indépendance de la Namibie reste lent, bien que le Groupe de contact ait laissé entendre que des progrès avaient été réalisés. L'Afrique du Sud continue de bloquer toute action efficace. La résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité doit être appliquée intégralement. La Jamaïque ne partage pas l'avis selon lequel l'indépendance de la Namibie doit être liée au retrait des troupes cubaines de l'Angola. Ce sont deux problèmes distincts, qui doivent être examinés séparément.

136. Nous condamnons l'agression militaire persistante de l'Afrique du Sud et les campagnes de déstabilisation qu'elle mène contre l'Angola et les autres Etats de première ligne. En Afrique du Sud elle-même, la politique d'*apartheid* se renforce chaque jour davantage. Tous les changements institutionnels internes indiquent un renforcement encore plus grand de cet odieux système. Cependant, on nous dit que des sanctions ne sont pas appropriées dans ce cas, alors qu'on incite à en appliquer ailleurs; on dénonce ailleurs le prétendu travail forcé, alors que l'on passe sous silence ou excuse le traitement brutal de toute la population noire d'Afrique du Sud. Les critères employés pour examiner les problèmes des Noirs sont toujours différents et le fait de ne pas appliquer les mêmes normes est toujours couvert par des excuses spécieuses ou des sophismes. Nous ne pouvons pas permettre que la situation continue à se dégrader.

137. La Jamaïque regrette vivement que la récente deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement n'ait pu parvenir à un résultat important, notamment en ce qui concerne un programme global de désarmement. C'est là une très grande déception. La communauté mondiale attendait beaucoup de cette session extraordinaire, surtout à un moment où un grand nombre

d'Etats se sont lancés dans de dangereux programmes de réarmement, qu'ils croient à tort propres à renforcer leur sécurité. Il faut qu'ils se rendent compte que cette absurde et dangereuse escalade de la course aux armements, dans le domaine nucléaire aussi bien que dans le domaine classique, consomme des ressources précieuses qui pourraient être dépensées avec beaucoup plus de profit aux fins du développement économique et social, notamment dans les pays en développement, pour corriger les problèmes négligés qui sont à la racine même des luttes qui sont menées dans les diverses régions du monde.

138. On estime que quelque 500 milliards de dollars sont dépensés annuellement pour les armements, alors que, d'après les statistiques de l'Organisation, 450 millions de personnes souffrent de la faim ou de la malnutrition; 12 millions de bébés meurent par an avant d'atteindre leur premier anniversaire; 42 millions de personnes sont aveugles, ou presque; 2 milliards de personnes n'ont pas d'eau potable; 250 millions de personnes vivent dans des taudis urbains ou des bidonvilles; 870 millions d'adultes ne savent ni lire ni écrire; 500 millions de personnes n'ont pas d'emploi ou ne sont pas employées à plein temps, et 130 millions d'enfants ne peuvent pas aller à l'école primaire. Ces statistiques nous font peur. Voilà la nature de certains des problèmes sociaux du monde auxquels nous voulons que l'on remédie lorsque nous disons que l'argent dépensé actuellement en armements pourrait être mieux utilisé aux fins du développement.

139. La Jamaïque espère que les Etats Membres tiendront maintenant davantage compte de la préoccupation manifestée par les masses à l'égard des mesures de désarmement efficaces, et que cela encouragera un renouvellement de l'engagement à l'égard d'un désarmement général et complet. La Campagne mondiale pour le désarmement, qui a été approuvée à la session extraordinaire, y contribuera certainement. En outre, l'engagement pris par deux Etats dotés d'armes nucléaires de ne pas employer le premier les armes nucléaires est également un pas dans la bonne direction, dont nous nous félicitons, et la Jamaïque espère que les autres Etats dotés d'armes nucléaires prendront des engagements semblables.

140. Parmi tous ces problèmes, nous ne pouvons méconnaître une réalisation particulièrement importante de l'ONU : l'adoption de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer⁵, le 30 avril 1982. La Jamaïque est au nombre des pays en développement et développés qui s'en félicitent. La Convention a codifié et progressivement mis au point le droit international dans plusieurs domaines importants, mais je cite les réalisations suivantes comme étant les plus importantes. Premièrement, la proclamation selon laquelle la zone s'étendant au-delà de la juridiction nationale appartient au patrimoine commun de l'humanité est un véritable monument dans l'histoire des relations internationales. Nous pensons que le régime ainsi fixé pour l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles du fond des mers est juste et équitable et fonctionnera à l'avantage mutuel des pays développés et des pays en développement. Deuxièmement, la Convention a réglé la vieille question de la largeur de la mer territoriale en fixant une zone économique de 200 milles, y compris une mer

territoriale de 12 milles. Mon gouvernement est fermement convaincu que la Convention renferme un ensemble de règles sur les droits et les devoirs des États qui constitue le droit régissant les utilisations de la mer.

141. L'un des principaux résultats de la Conférence que nous voudrions souligner est l'usage exemplaire, dans sa procédure, du consensus en tant que système de prise de décisions. Il est vraiment remarquable et digne d'éloges que, dans une conférence à laquelle participaient non moins de 150 pays et qui a duré plus de huit années, les négociations aient été presque entièrement menées et conclues sans un seul vote.

142. La Jamaïque est extrêmement fière d'avoir été choisie pour être le siège de l'Autorité internationale des fonds marins, de la Commission préparatoire de l'Autorité internationale des fonds marins et du Tribunal international du droit de la mer et le lieu où se déroulera la cérémonie de signature de la Convention, du 6 au 10 décembre 1982. Je tiens à assurer l'Assemblée que la Jamaïque est consciente des obligations qui vont de pair avec ces honneurs.

143. Comme vous le savez, la Commission préparatoire entrera en fonctions au moment de la signature de la Convention par 50 États et commencera ses travaux au cours des 90 jours qui suivront. Il est donc essentiel que, conformément au programme et aux objectifs de la Commission préparatoire, des dispositions appropriées soient prises pour lui permettre de fonctionner de manière efficace. C'est là une recommandation du Groupe des 77 que nous approuvons totalement.

144. Nous prions instamment tous les États de signer et de ratifier la Convention le plus rapidement possible pour qu'elle entre en vigueur le plus tôt possible. L'entrée en vigueur de la Convention dans les plus brefs délais ne peut que profiter à tous les pays, qu'ils soient développés ou en développement, en particulier là où elle s'applique au régime d'exploration et d'exploitation des grands fonds marins.

145. Nous voudrions qu'il ne fasse de doute pour personne qu'à notre avis les activités dans la zone internationale des fonds marins ne peuvent, pour être légales, qu'être menées dans le cadre fixé par la Convention sur le droit de la mer. Nous espérons qu'aucun pays ou groupe de pays n'adoptera de mesures ou n'entreprendra d'actions qui auraient pour effet de saper la Convention.

146. Nous ne devons pas seulement faire face à l'agitation et à l'insécurité politiques; nous sommes une fois de plus confrontés à un sombre tableau de la situation économique mondiale. Les indicateurs sont décourageants. Ils démontrent que la récession et la stagnation dans le monde se sont encore accusées.

147. En 1981, l'économie internationale a enregistré un taux de croissance de 1,2 p. 100 seulement, c'est-à-dire un tiers du taux atteint dans les années 70 marquées par une tendance à la récession. Pour les pays en développement, le taux de croissance pour 1981 était de 0,6 p. 100, indiquant une baisse du produit intérieur brut par habitant, ce qui était un phénomène tout à fait nouveau pour le monde en développement dans la période qui a suivi l'indépendance. Ma propre région, l'Amérique latine et les Caraïbes, qui connaissait jusqu'alors un taux de

croissance relativement élevé, a été sévèrement touchée. Le produit national brut de la région a en fait diminué de 0,4 p. 100, et le produit national brut par habitant, quant à lui, a baissé de 2,7 p. 100.

148. Le commerce mondial, qui est à lui seul un facteur déterminant du rythme de la croissance économique, offre lui aussi un tableau bien sombre. L'année dernière, pour la première fois depuis près de 20 ans, le commerce mondial n'a enregistré quasiment aucune croissance, après un taux de croissance minime de 1,5 p. 100 en 1980. La situation se trouve aggravée par un déclin alarmant des prix des produits de base, qui ont baissé de 22,5 p. 100 entre janvier 1981 et juin de cette année. Les pays en développement, malgré la diminution de leurs revenus qui découle de cette baisse, sont contraints d'augmenter leurs importations afin de fournir à leurs populations les produits de première nécessité.

149. La tendance à la baisse de l'activité économique mondiale, que le taux de croissance et les indicateurs commerciaux ont mise en évidence, a aggravé la situation de la dette et assombri les perspectives d'un grand nombre de pays en développement. En 1981, le total de la dette extérieure des pays en développement importateurs de capitaux se situait aux environs de 500 milliards de dollars, c'est-à-dire trois fois ce qu'il était dans la seconde moitié des années 70. La gravité de la situation de la dette apparaît lorsqu'on compare certaines caractéristiques du système international de financement actuel avec ce qu'elles étaient au début de 1970. Au cours de cette période, le coefficient moyen du service de la dette des pays en développement importateurs de pétrole est passé de 8 à 19 p. 100. La durée moyenne des emprunts contractés par les pays en développement est tombée de 20 à 12,7 ans, et le fardeau des intérêts que doivent supporter les pays en développement, calculé par rapport à leur produit national brut, a quadruplé.

150. Cette brève analyse de l'économie mondiale vise à souligner la nécessité de prendre immédiatement des mesures si nous voulons éviter l'effondrement du système international. Nous sommes tous d'accord sur la nécessité d'arriver à un taux de croissance économique qui réponde aux aspirations de nos peuples et qui soit compatible avec les exigences de la paix et de la sécurité internationales. En cherchant à atteindre ces objectifs, nous devons lancer un appel tout particulier aux pays développés pour qu'ils cessent d'appliquer des politiques commerciales protectionnistes. L'expérience des années 30 a prouvé que les mesures destinées à protéger certains secteurs de l'économie de ces pays, qui avaient perdu de leur compétitivité sur le marché international, sont allées à l'encontre du but recherché. Ces mesures ne servent qu'à leur assurer un pouvoir d'achat international et à provoquer le chômage dans leurs propres économies ainsi que dans les économies du monde en développement qui fournissent des marchés à leurs exportations.

151. La Jamaïque est fermement convaincue que ce sont les possibilités de marché et de travail dans les pays en développement qui fournissent la meilleure solution pour une relance sans inflation. Les exigences croissantes et non satisfaites du marché à la consommation et les capacités croissantes et non satisfaites des forces de travail d'un nombre toujours

plus important de pays en développement n'ont besoin que du catalyseur de ressources de crédit accrues pour alimenter l'expansion du commerce par l'intermédiaire d'une croissance obtenue par les exportations.

152. La Jamaïque recommande à l'examen de l'Assemblée les éléments principaux de l'exposé fait par notre Premier Ministre, à ce sujet, lors de la réunion conjointe de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, qui s'est tenue à Toronto en septembre. La Jamaïque y a insisté sur la nécessité de prendre des mesures d'urgence qui pourraient être mises en œuvre immédiatement afin d'aider les pays membres qui sont au bord de l'effondrement et revigorer le commerce et les investissements internationaux.

153. La Jamaïque estime que la huitième évaluation des contingents du Fonds fournit une excellente occasion de créer du crédit afin de favoriser l'expansion du commerce. Par conséquent, nous appuyons la prompte conclusion de l'évaluation des contingents de 1983 ainsi que l'ont demandé tant le Groupe intergouvernemental des Vingt-Quatre pour les questions monétaires internationales que le Comité intérimaire du Conseil des gouverneurs sur le système monétaire international. Nous appuyons aussi pleinement la nécessité d'attribuer de manière sélective et d'augmenter de manière substantielle les contingents — augmentation qui, selon nous, ne devrait pas être inférieure à 50 p. 100.

154. La Jamaïque estime qu'un accroissement des liquidités pour l'expansion commerciale pourrait également être obtenu par l'accroissement des crédits commerciaux, en utilisant les liquidités excédentaires du système bancaire commercial qui se sont accumulées par suite des économies accrues résultant des stratégies anti-inflationnistes actuelles. Au fur et à mesure que la pratique évolue, ces économies ne seront probablement disponibles que pour un financement à court terme. Les préoccupations des banques commerciales concernant les taux actuels de crédit s'appliquant aux pays en développement indiquent bien qu'un intermédiaire permettant de déclencher un courant important de ces ressources sous-utilisées est nécessaire.

155. Un tel mécanisme intermédiaire existe déjà sous la forme du programme de prêts de la Banque par l'intermédiaire d'un fonds de développement des exportations pour le crédit commercial à l'exportation. En y apportant les modifications nécessaires, ce mécanisme pourrait bien jouer le rôle qu'on attend d'un instrument prêt et disponible permettant de mobiliser des ressources prêtes et disponibles, qui peuvent être utilisées par des capacités de production prêtes et disponibles, afin de développer le commerce, la croissance et l'emploi sur une base qui soit conforme aux objectifs du processus d'ajustement.

156. Les désordres financiers provoqués par la situation énergétique dans le monde continuent de freiner la recherche d'une stabilité économique au sein des pays en développement importateurs de pétrole. La mise au point de sources d'énergie non traditionnelles devrait donc rester en tête de la liste des priorités. La Jamaïque attend avec impatience de lire le rapport sur les progrès accomplis par le Comité intérimaire sur les sources d'énergie nouvelles et

renouvelables en ce qui concerne la mise en œuvre du Programme d'action de Nairobi pour la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables⁶.

157. La Jamaïque est préoccupée par le fait que l'efficacité de la Banque mondiale dans le processus de développement pourrait être diminuée, comme le font apparaître les obstacles s'opposant à la création d'une filiale s'occupant des questions relatives à l'énergie qui devait appuyer un programme élargi d'investissements dans le domaine de l'énergie.

158. J'ai consacré l'essentiel de mon intervention à quelques-uns des éléments qui entravent la croissance économique des pays en développement et, par conséquent, l'économie du monde entier. Il devrait être évident à présent que tous ces problèmes sont si étroitement liés les uns aux autres qu'ils exigent qu'on les aborde d'une manière cohérente et intégrée. Personne en ce moment ne devrait juger bon de discuter pour défendre la notion selon laquelle il y a lieu de séparer les préoccupations du Nord de celles du Sud.

159. La crise qui affecte l'économie internationale et l'importance des craintes collectives se reflètent dans les préoccupations que tous les pays éprouvent à l'égard de la situation mondiale de la balance des paiements, préoccupations qu'éprouvent également les pays qui enregistrent des excédents. Cependant, les préoccupations de notre Assemblée doivent aller au-delà d'une simple compatibilité des indices. Nous devons être conscients des conséquences que peuvent avoir ces indices sur la qualité de la vie de ceux que nous avons l'honneur de représenter. Pour eux, la récession économique mondiale a pour effet direct une augmentation du chômage provoquée par l'affaiblissement dans le monde de la demande de biens et de services. Les taux élevés de chômage menacent à présent l'ordre social et politique aussi bien dans le Nord que dans le Sud de la planète. Dans le monde en développement, des taux de chômage de plus de 30 p. 100 ne sont pas inhabituels. De larges secteurs de populations jeunes et courageuses n'ont jamais eu la possibilité d'occuper un emploi rémunérateur. Ceux qui ont un emploi vivent sous la crainte constante de le perdre par suite de la baisse des prix des produits de base, par suite de faillites, et par suite de la fermeture d'usines et d'autres unités de production. Ces facteurs sont la conséquence des effets de la récession économique transmis par le réseau des liens économiques internationaux.

160. Au fil des années, nous avons parlé des priorités vues sous l'angle de perspective du Nord et du Sud ainsi que de la manière dont nous devons accommoder ce que nous considérons être nos aspirations justifiées. Je déclare que nous devons à présent faire face aux priorités mondiales. Nous devons consacrer toutes nos capacités intellectuelles et toute notre autorité politique à mettre un terme à la récession économique mondiale et, par conséquent, à relancer la croissance et le développement au niveau international. Cela exige que chacun d'entre nous, riches et pauvres, reconnaisse la réalité fondamentale des années 80, car cette réalité fondamentale reflète la puissance de l'interdépendance mondiale. Il y a quelques années, cette notion d'interdépendance donnait lieu à des débats intéressants mais essen-

tiellement d'ordre sémantique. Aujourd'hui, l'interdépendance est une réalité à laquelle on ne saurait échapper.

161. La série de négociations globales proposée, que l'on examine depuis trois ans, doit aujourd'hui être considérée comme présentant la meilleure possibilité d'obtenir les changements requis pour établir un système économique qui permettrait de répondre aux aspirations de notre époque.

162. La Jamaïque espère que le sens du réalisme manifesté par les pays en développement à ce sujet trouvera un écho dans les pays du Nord afin de faciliter l'ouverture des négociations globales dès 1983. L'élaboration du cadre nécessaire doit être achevée pendant la présente trente-septième session de l'Assemblée générale.

163. Nos obligations mutuelles découlent de notre interdépendance. Nous ne pouvons tout simplement pas vivre sans les autres. La reconnaissance de ce fait doit sans cesse façonner nos actes afin de créer un monde pacifique, juste et prospère. Voilà l'objectif de la Jamaïque.

164. M. WASIUDDIN (Bangladesh) [*interprétation de l'anglais*] : Les membres de ma délégation et moi-même tenons pour un grand honneur la possibilité de prendre part à la trente-septième session ordinaire de l'Assemblée générale. Nous transmettons à l'Assemblée les chaleureuses félicitations du Gouvernement et du peuple du Bangladesh. Au nom de la délégation du Bangladesh et en mon nom personnel, je tiens à féliciter M. Hollai à l'occasion de son élection unanime à la présidence de la trente-septième session de l'Assemblée générale. Nous sommes certains que ses qualités de chef et sa riche expérience aideront grandement cette auguste Assemblée dans l'accomplissement de sa tâche. Nous l'assurons de toute notre coopération et de tout notre appui dans l'exercice des responsabilités difficiles qui l'attendent. Ma délégation voudrait saisir cette occasion pour féliciter son prédécesseur, M. Kittani, de l'Iraq, qui a dirigé nos travaux avec énergie et détermination, non seulement au cours de la trente-sixième session de l'Assemblée générale, mais aussi au cours de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement et au cours de la session extraordinaire d'urgence consacrée à la question de Palestine. Nous avons tous grandement apprécié sa patience et sa sagesse. Ma délégation voudrait également rendre hommage au nouveau Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, qui, durant la brève période où il a exercé ses lourdes responsabilités, a su mériter notre confiance en sa parfaite impartialité et son dévouement. Le Gouvernement du Bangladesh le félicite des efforts inlassables qu'il a déployés pour promouvoir les objectifs et les principes de la Charte. Nous l'assurons de tout notre appui dans les efforts qu'il poursuivra dans ce sens.

165. Le Bangladesh porte le deuil de Sa Majesté le roi Khaled, du Royaume d'Arabie saoudite. Le monde entier a perdu en lui un homme remarquable, qui s'est voué à la cause de la paix et de la justice.

166. Depuis son accession à l'indépendance en tant qu'Etat souverain, le Bangladesh n'a cessé d'œuvrer pour les intérêts suprêmes de la communauté internationale. La politique étrangère du Bangladesh est

fondée sur le strict respect des principes et objectifs de la Charte des Nations Unies. Nous voyons dans cet organisme mondial un instrument unique pour promouvoir une paix et un développement global fondés sur la justice et l'équité. Nous avons beaucoup apprécié la franchise avec laquelle le Secrétaire général, dans son rapport, nous a présenté les lacunes de l'Organisation. Le Bangladesh appuie les efforts du Secrétaire général en vue de faire des Nations Unies une organisation capable de maintenir la paix et la sécurité mondiales. Le Bangladesh a choisi le non-alignement pour en faire la pierre angulaire de sa politique étrangère. Nous nous engageons à œuvrer sans relâche avec les autres pays du monde épris de paix pour créer un environnement de paix où les peuples pourraient mobiliser toutes les ressources disponibles pour lutter contre les fléaux de la pauvreté, de la faim, de la maladie et de l'analphabétisme, ce qui nous permettrait d'arriver à la liberté économique sans sacrifier la liberté politique.

167. Comme au cours des sessions précédentes, l'ordre du jour de cette session est très chargé, et nous sommes conscients que de nombreux problèmes cruciaux se posent à nous. Nous constatons un déclin progressif de la situation internationale. La force est largement utilisée, les forces d'occupation étrangère continuent à occuper des territoires étrangers, les actes d'agression se poursuivent, le principe de l'autodétermination est totalement ignoré et les résolutions adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité sont foulées aux pieds.

168. La situation qui règne au Moyen-Orient est toujours dangereuse et explosive, et elle menace gravement la paix et la sécurité internationales. Cet état de choses est dû au refus persistant d'Israël de reconnaître les droits inaliénables du peuple palestinien, droits reconnus par les Nations Unies. Le dernier holocauste israélien au Liban a rendu la situation au Moyen-Orient plus explosive que jamais. Avec les peuples de tous les pays épris de paix, le peuple du Bangladesh a été horrifié devant le massacre inhumain et stupéfiant d'un grand nombre de Palestiniens innocents et sans armes, y compris des femmes et des enfants, qui se trouvaient dans leurs camps à Beyrouth-Ouest.

169. Le Gouvernement du Bangladesh estime que la question de Palestine est au cœur du problème du Moyen-Orient. Il ne saurait y avoir de paix juste et durable au Moyen-Orient tant que le peuple palestinien ne sera pas en mesure d'exercer ses droits légitimes, y compris le droit de rentrer dans ses foyers, le droit à l'autodétermination et le droit d'établir son propre Etat avec Jérusalem comme capitale, sous la direction de l'OLP, son seul représentant légitime. En outre, l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par la force impose à Israël l'obligation de se retirer complètement de tous les territoires qu'il occupe depuis 1967, y compris la ville sainte de Jérusalem. Toute solution qui ne reconnaîtrait pas ces droits et ces réalités représenterait un danger constant pour la paix et la stabilité dans la région.

170. Nous déplorons particulièrement le stérile conflit armé qui ne cesse de faire rage entre la République islamique d'Iran et l'Iraq. Le Bangladesh, en tant que membre du Comité islamique de paix, a fait

des efforts sincères pour résoudre ce conflit de manière pacifique. Il est réellement tragique qu'en dépit de nos efforts collectifs, la guerre se poursuive encore. Nous voudrions renouveler notre appel, tant à l'Iran qu'à l'Iraq, pour qu'ils mettent un terme immédiat à ce conflit armé et règlent leurs divergences par des moyens pacifiques.

171. Il est aussi extrêmement décourageant de constater que les crises qui sévissent en Afghanistan et au Kampuchea ne sont toujours pas résolues. Nous devons faire tout ce qui est possible pour assurer le retrait de toutes les troupes étrangères de ces deux pays afin que leurs peuples puissent déterminer leur propre destin sans intervention ni ingérence extérieure.

172. Nous sommes fermement convaincus que seul le transfert des pouvoirs au peuple de la Namibie peut faire régner la paix en Afrique australe. Nous apprécions les efforts soutenus de médiation poursuivis par les cinq puissances occidentales pour parvenir à un accord sur la transition de la Namibie vers l'indépendance sous le contrôle et la supervision de l'Organisation des Nations Unies.

173. Le Bangladesh estime que la paix et la sécurité seraient favorisées par la création de zones de paix dans des régions comme l'océan Indien, l'Asie du Sud et l'Asie du Sud-Est et la Méditerranée, entre autres. L'établissement de telles zones devrait tenir compte des aspects connexes consistant à éliminer la présence militaire de puissances étrangères et la menace qu'elle fait peser sur la région, ainsi que la nécessité du maintien de la sécurité parmi les Etats intéressés. Dans ce contexte, nous appuyons la convocation d'une conférence à Sri Lanka, l'an prochain, comme une mesure favorisant l'application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix.

174. Le Bangladesh a également déployé des efforts inlassables pour promouvoir la paix et la stabilité dans la région du sud de l'Asie grâce à la création d'un climat de confiance, de compréhension et de coopération sur la base du respect mutuel de l'égalité souveraine et de la non-intervention dans les affaires intérieures d'autres Etats. Etant donné nos relations amicales, dans le cadre de notre région, avec l'Inde, le Pakistan, le Népal, le Bhoutan, Sri Lanka et les Maldives, le Bangladesh a proposé la création d'un forum de coopération régionale entre ces pays. Des progrès importants ont été accomplis dans la mise en œuvre de cette proposition, et des travaux préparatoires nécessaires sont encore en cours pour faire de ce processus un mouvement qui puisse se poursuivre sur sa lancée et devienne irréversible. Il a également été décidé de convoquer l'an prochain, au niveau des ministres des affaires étrangères, une réunion pour inaugurer le forum.

175. Nous estimons que notre déclaration sur les problèmes globaux serait incomplète si nous ne disions quelques mots des efforts nationaux que nous déployons pour assurer un meilleur niveau de vie à notre population. M. H. M. Ershad, lorsqu'il est entré en fonctions comme chef du Gouvernement du Bangladesh, a énoncé clairement les objectifs de son gouvernement : premièrement, obtenir le maximum d'avantages pour les 90 millions d'habitants du Bangladesh; deuxièmement, permettre la plus

large participation possible de la population aux affaires du pays par le truchement des institutions politiques existantes; et troisièmement, créer une administration simple et bien équilibrée capable de répondre aux besoins de la population. Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement du Bangladesh a élaboré un plan de priorités qui sont les suivantes : autosuffisance en agriculture, contrôle de la population, encouragement au secteur privé, éducation primaire généralisée, programme de développement rural extensif et intégré, y compris la protection sociale et la santé. Ces priorités et la décentralisation de l'administration qui a été entreprise par le gouvernement ont pour but de donner une vie nouvelle aux activités socio-économiques sur lesquelles reposent les fondements d'un nouveau Bangladesh. Nous sommes certains que les efforts que nous déployons ainsi au niveau national recevront l'appui plein et entier de la communauté internationale.

176. Au Bangladesh, nous sommes par conséquent grandement préoccupés de constater que la situation internationale s'est encore détériorée, faisant naître le désespoir et le pessimisme. L'économie mondiale traverse une crise des plus sérieuses qui menace tant les pays développés que les pays en développement. La deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement s'est soldée par un échec misérable, tandis que les dépenses de désarmement continuent d'augmenter. Les foyers de crises dans le monde entier continuent de se multiplier. Notre tâche la plus importante doit donc être de nous attaquer à ces problèmes d'une manière concertée et collective. L'évolution de la société internationale a rendu plus manifeste encore que jamais auparavant le fait que la plupart des problèmes d'aujourd'hui sont interdépendants et globaux de par leur caractère. Il ne saurait y avoir de solutions fragmentaires.

177. Une paix durable ne peut régner tant que prévalent les déséquilibres et les injustices économiques. La paix n'a aucun sens si elle n'est pas accompagnée du développement. Pour édifier un monde meilleur, l'humanité doit posséder ces deux bienfaits. En même temps que nous luttons pour la paix, nous ne devons pas relâcher nos efforts en faveur du développement. Le Bangladesh est convaincu que le droit au développement est un droit de l'homme et que l'égalité des chances en matière de développement est autant une prérogative des nations que des individus au sein des nations.

178. Les iniquités actuelles de l'ordre économique mondial, accompagnées de l'accélération de la course aux armements, sont donc à la source de tous les problèmes mondiaux et constituent les obstacles les plus graves à l'exercice du droit au développement comme du droit à la paix. Comme l'a déclaré M. H. M. Ershad, chef du gouvernement et président du Conseil des ministres du Bangladesh, du haut de cette tribune, au cours de la douzième session extraordinaire, la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement [17^e séance], les trois principales difficultés qui s'opposent au progrès et, en fin de compte, à la survie même de l'humanité sont les suivantes : la course aux armements, le sous-développement et l'utilisation illégale de la force dans la solution des différends internationaux. La paix et le développement sont indivisibles et peuvent être

réalisés dans une grande mesure par un désarmement efficace. Les immenses ressources qui pourraient être libérées par un processus bien dirigé de désarmement pourraient grandement stimuler les efforts de développement des pays en développement. Dans cette période de difficultés financières, un tel détournement de ressources présente une importance cruciale. Cet argument que nous avançons n'est guère nouveau et a été répété maintes fois ici comme en d'autres instances. Malheureusement, il n'a toujours pas été traduit dans la réalité par les milieux intéressés. C'est pourquoi nous demandons instamment à chaque pays, grand ou petit, de réfléchir sérieusement à cette idée, n'oubliant point qu'il y va de la survie et du progrès de l'humanité dans son ensemble. Il est tout à fait irrationnel de dépenser annuellement à des fins militaires près de 600 milliards de dollars, soit plus de dix fois les ressources actuellement consacrées à l'assistance au développement. Un gaspillage d'une telle envergure des ressources limitées et précieuses du monde est véritablement immoral lorsque l'on songe que des millions de personnes meurent de faim et que des millions luttent pour leur survie même.

179. Le Bangladesh a accédé au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [*résolution 2373 (XXII), annexe*] pour prouver son attachement total à la cause du désarmement général et complet. Devant l'échec de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, nous invitons les superpuissances et les autres Etats importants du point de vue militaire à unir leurs efforts afin d'entamer des négociations sérieuses sur un traité global d'interdiction des essais nucléaires ainsi que sur un traité concernant les armes classiques.

180. Le Programme global de désarmement qui est au cœur des négociations sur la réduction des armements, tant nucléaires que classiques, devrait être entrepris à Genève dans le cadre du Comité du désarmement. Il ne faut pas que les superpuissances et les autres pays importants du point de vue militaire voient dans l'échec de l'Assemblée, à la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement qui n'a pu produire un document final sur le programme global de désarmement, un alibi leur permettant d'échapper à leurs responsabilités. Le Bangladesh, qui est totalement engagé à défendre la cause du désarmement général et complet, a demandé à être membre du Comité du désarmement et est prêt à contribuer à toutes les négociations concernant le désarmement qui pourraient avoir lieu à l'avenir dans le cadre de ce Comité.

181. La crise économique mondiale actuelle a un caractère global. L'interdépendance des problèmes et l'interdépendance des pays sont si clairement prouvées que les mesures isolées, que pourrait prendre un pays ou un groupe de pays, ne sauraient résoudre les contradictions et les difficultés qui apparaissent à la suite de profonds déséquilibres structurels. D'un autre côté, nous reconnaissons que la détérioration de la situation économique internationale a été due en partie aux politiques poursuivies par des pays ayant un poids prépondérant dans l'économie mondiale et qui ont cherché à résoudre leurs problèmes sur une base nationale. Seul un effort global et concerté de la part de tous les pays pourra permettre de surmonter la crise actuelle. Nous sommes donc convaincus qu'une amélicoration durable des relations économiques internationales ne pourrait

intervenir que grâce à un dialogue global et à une coopération sincère, déterminée et innovatrice entre les pays développés et les pays en développement. Il est inutile de rappeler que toutes les nations ont intérêt à voir l'économie mondiale se relever et qu'elles devraient, par conséquent, s'efforcer résolument d'appliquer un programme de relèvement mondial et de restructuration des relations économiques internationales existantes. Le Bangladesh estime que le système économique international injuste actuel exige des réformes de structure qui ne pourront naître que de la volonté de traiter les problèmes internationaux économiques actuels dans le cadre d'une approche globale et intégrée, grâce à la participation de tous les pays à des négociations globales pour l'établissement du nouvel ordre économique international. Le Bangladesh s'est donc activement associé à toutes les initiatives et à tous les efforts visant à lancer les négociations globales, comme le prévoyait la résolution 34/138 de l'Assemblée générale. Nous espérons vivement qu'étant donné l'importance de cette mesure pour le développement économique du monde dans son ensemble, nous pourrions lancer les négociations globales sans nouveau délai. Le Bangladesh continuera à apporter son humble contribution à cet effort en sa capacité de président du Groupe des 77.

182. Avant de conclure, au nom de la délégation du Bangladesh, je tiens à assurer le Président et, par son intermédiaire, tous les membres de l'Assemblée, que le Bangladesh est résolu à jouer un rôle constructif dans la recherche de solutions justes et équitables aux problèmes auxquels nous devons faire face aujourd'hui. Nous sommes profondément convaincus qu'en dépit des déceptions du passé l'Organisation des Nations Unies constitue toujours la seule organisation capable de faire régner la paix, le progrès et la prospérité dans notre monde. Pour réaliser notre objectif commun, tous les Membres des Nations Unies, grands et petits, doivent s'unir pour rendre cet organisme plus efficace tant dans son esprit que dans son action.

183. M. MOLAPO (Lesotho) [*interprétation de l'anglais*] : Les multiples problèmes auxquels l'Organisation des Nations Unies doit faire face reflètent clairement son universalité. Pourtant, au cours de ses 37 années d'existence, l'Organisation a mis en lumière beaucoup de ces problèmes. Dans cette instance, de grands espoirs ont été concrétisés, misère et désespoir ont été évités et une nouvelle génération a été façonnée — génération qui reconnaît la valeur des échanges diplomatiques face aux périls et aux dégradations de la guerre.

184. L'on n'aurait donc pas tort de penser que la détérioration du climat international actuel, caractérisé par des déséquilibres économiques et des troubles politiques, n'est qu'une épreuve dont l'Organisation sortira facilement. Je veux bien croire que l'unité de nos objectifs, notre détermination et nos qualités d'hommes d'Etat nous permettront de nous acquitter du lourd programme dont nous sommes chargés.

185. En félicitant le Président de son élection, je voudrais lui dire, ainsi qu'aux autres membres du Bureau, qu'il peut compter sur le ferme appui et la coopération de ma délégation. Nous sommes persuadés qu'en tant qu'homme d'Etat éminent de la

République populaire de Hongrie, le Président sera à même d'orienter nos délibérations vers une heureuse conclusion. Je voudrais également féliciter le Président de la trente-sixième session, M. Kittani, qui a exercé fort honorablement ses fonctions.

186. Puisqu'il s'agit là de la première session ordinaire de l'Assemblée générale où nous avons l'honneur d'accueillir un nouveau Secrétaire général, je voudrais féliciter M. Pérez de Cuéllar pour son accession aux hautes fonctions de gardien du droit et de l'ordre international et de mentor des dirigeants du monde. C'est à lui que nous avons confié l'avenir de l'Organisation des Nations Unies pour les cinq années à venir. En tant que fils d'un pays du tiers monde, il est le mieux qualifié, nous en sommes sûrs, pour exprimer les inquiétudes et les aspirations du monde en développement.

187. Il est également opportun à ce stade de remercier chaleureusement son prédécesseur, M. Kurt Waldheim, qui a conduit l'Organisation à travers des périodes difficiles ces 10 dernières années. Le succès de l'Organisation au cours de ces 10 dernières années s'est clairement manifesté par l'accroissement du nombre des membres de l'Organisation, la baisse notable des souffrances des réfugiés d'Asie du Sud-Est, et la haute priorité accordée par l'Organisation à divers problèmes internationaux. Malheureusement, il y a eu des échecs dans les entreprises de l'Organisation, comme le montre l'exemple de la Namibie.

188. L'un des objectifs essentiels des pères fondateurs de l'Organisation est quasi atteint. Je veux parler de la décolonisation. Alors que nombre de pays ont atteint l'indépendance dans les années qui ont suivi la fondation des Nations Unies, nous attendons toujours que la Namibie accède à l'indépendance. La Namibie est un test qui donnera de l'ONU l'image d'un arbitre international. A défaut, elle continuera d'être caractérisée un peu partout par des cyniques comme une organisation vaine et passive. Lorsque la gloire de l'indépendance touchera enfin la Namibie, un triste chapitre dans la lutte des peuples tendant à se libérer de la domination étrangère sera clos. Le monde a été témoin de la manière dont l'Afrique du Sud a défié l'opinion internationale. L'Afrique du Sud a utilisé un subterfuge après l'autre pour retarder l'indépendance du peuple namibien.

189. Nous sommes encouragés par le fait que des progrès ont été réalisés en ce qui concerne ce problème, au cours des derniers mois. Cependant, nous trouvons fort troublant que le retrait des troupes sud-africaines de Namibie soit lié au retrait des troupes cubaines de la République populaire d'Angola. Personne ne peut mettre en cause le droit d'un Etat souverain à régler ses affaires intérieures, y compris son droit souverain à recevoir une assistance technique et militaire de la part d'un pays ami. La présence de personnel cubain en Angola est une question étrangère au problème namibien et ne devrait pas retarder l'indépendance de la Namibie. En tout état de cause, nous avons toujours pensé que l'Afrique du Sud retarderait l'indépendance de la Namibie jusqu'à ce qu'elle y trouve un gouvernement disposé à se soumettre à ses diktats. L'un des stratagèmes qu'elle utilise pour retarder l'indépendance namibienne est d'imposer des conditions de ce genre. Or cette condi-

tion n'est pas nécessaire, elle est injustifiable et revient à nier la souveraineté de l'Angola.

190. Les nombreux obstacles qui ont été placés sur la voie d'un règlement pacifique du problème namibien en ont retardé la solution. Je dois déclarer devant l'Assemblée que mon gouvernement craint sincèrement que, si le problème continue à traîner en longueur, il risque de produire ce que tout le monde a cherché à éviter au cours des cinq dernières années : faire de l'Afrique australe un foyer constant de tension, une nouvelle arène des conflits Est-Ouest.

191. Le Président de la trente-sixième session de l'Assemblée, M. Kittani, a également présidé la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement en juin et juillet derniers. Cette deuxième tentative faite à l'échelon mondial pour accorder au désarmement une place spéciale dans le triste catalogue des maux qui affligent l'humanité a clairement reflété la menace d'anéantissement universel que pose une accumulation sans précédent de l'armement. C'est pourquoi nous sommes franchement déçus que la session n'ait pas abouti.

192. La situation politique mondiale reste tendue, de vieilles rivalités ont refait surface, les perspectives de paix et de tranquillité ont diminué, et la probabilité d'une guerre s'est accrue. En cette décennie des années 80, nous faisons face à une situation critique où l'amour de la paix est remplacé par l'amour de la guerre. L'ordre mondial, sur le plan économique-politique, continue de manifester des signes de déclin et d'effondrement.

193. Cela est d'autant plus grave que nous sommes les témoins d'une recrudescence de la rivalité des grandes puissances et d'une tendance dangereuse à penser que la supériorité de la force est l'arbitre final dans les relations internationales. Cette dangereuse tendance dans les affaires internationales doit cesser avant qu'il ne soit trop tard. Le Lesotho continuera de participer à tous les efforts visant à créer un consensus mondial sur les problèmes vitaux de la paix et de la sécurité internationales, du désarmement et d'un nouvel ordre économique international, sur la base des principes de la Charte des Nations Unies.

194. Le Lesotho, en tant que membre du mouvement des pays non alignés, attache une grande importance au respect international de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats. Nous nous alarmons par conséquent du fait que les Etats sont de plus en plus souvent disposés à recourir à la force pour protéger les intérêts qu'ils proclament ou pour affirmer des revendications territoriales sans tenir compte des intérêts des autres Etats, notamment des faibles et sans défense.

195. Je ne saurais traiter de la situation politique internationale actuelle sans parler des récents événements au Liban, notamment des tragédies humaines qui se sont déroulées dans ce pays déchiré par la guerre. Nous avons d'abord été les témoins du siège brutal de Beyrouth-Ouest par les forces israéliennes et, dès que le siège a été levé, une succession de tragédies se sont abattues sur le peuple libanais et les réfugiés palestiniens. Le monde a appris avec consternation et épouvante le lâche assassinat du président élu Bashir Gemayel, pour être le témoin, quelques jours plus tard, d'une tragédie humaine et d'un spectacle

horrible, le massacre de civils palestiniens dans les camps de réfugiés de Sabra et de Chatila.

196. Ces événements malheureux ont irrévocablement placé le problème palestinien au centre de la politique du Moyen-Orient, et ont montré clairement qu'ils se trouvaient au cœur de tous les efforts de paix dans la région. La question des droits et de l'autodétermination du peuple palestinien ne peut être seulement traitée comme une question politique dont la solution demeure liée aux nécessités d'Israël en matière de sécurité.

197. Ce problème a causé des souffrances indicibles au peuple palestinien. Il a connu la dégradation du déplacement et la misère des camps de réfugiés dans les pays étrangers. Aujourd'hui, il est affligé par une tragédie qui suscite les émotions humaines les plus profondes et trouble la conscience et les valeurs morales de l'humanité. Le problème palestinien en est venu à symboliser, à notre époque, les maux et les insuffisances qui affligent la diplomatie internationale.

198. Nous avons toujours affirmé que la question de Palestine était au cœur du problème du Moyen-Orient. Nous n'avons pas besoin de nouveaux massacres de réfugiés palestiniens pour nous rappeler que le problème de l'autodétermination palestinienne constitue le point crucial à l'ordre du jour de la paix au Moyen-Orient. Il est grand temps qu'Israël apprenne que sa sécurité ne réside pas dans la dispersion du peuple palestinien ni dans la guerre mais dans la paix.

199. Le Lesotho ne peut pas accepter la rupture de la paix au Moyen-Orient et en Afrique australe de même qu'il ne peut pas se faire complice de la présence de troupes étrangères au Kampuchea et en Afghanistan. Nous sommes parfaitement conscients des relations politiques et militaires complexes qui existent en Asie du Sud-Est et en Asie du Sud-Ouest, et notamment des intérêts stratégiques des puissances étrangères dans ces régions vitales. A notre humble avis, la question de la paix dans ces régions ne dépend pas uniquement de la volonté du Viet Nam de retirer ses troupes du Kampuchea ou de l'évacuation des troupes soviétiques de l'Afghanistan, mais surtout de la reconnaissance générale des exigences de sécurité de chacun des Etats de ces régions.

200. La péninsule coréenne constitue un autre point de tension. Nous renouvelons notre appel en faveur d'une reprise du dialogue, sans conditions préalables ni ingérence extérieure, entre les deux parties de la Corée en vue de réaliser la réunification pacifique de cette nation artificiellement divisée.

201. Je voudrais également réitérer la position bien connue du Lesotho sur la question des îles Falkland. Les habitants des Falklands devraient être autorisés à décider de leur propre avenir, conformément à leur droit inaliénable à l'autodétermination tel qu'il est énoncé dans la Charte des Nations Unies et dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale.

202. L'histoire de la race humaine regorge d'efforts internationaux visant à donner à l'homme la place qui lui revient dans la communauté des nations libres. Au cours des 30 dernières années notamment, la communauté internationale a été témoin d'une série de tentatives pour codifier des instruments juridiques destinés à promouvoir et à protéger les droits fondamentaux de l'homme.

203. Il est ironique de voir que des rapports à l'échelle mondiale relatifs à des violations évidentes et persistantes du caractère sacré de la personne humaine continuent de figurer à l'ordre du jour chargé des Nations Unies. Cela reflète de toute évidence la réticence de l'homme à faire correspondre les actes aux paroles.

204. A ce propos, nous nous félicitons une fois de plus de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, qui a été adoptée à la dix-huitième session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA. La Charte attire l'attention de façon significative sur la nature particulière des valeurs et de la morale africaines et prévoit également les divers devoirs et responsabilités des individus et des groupes envers leur communauté. Le Lesotho est actuellement engagé dans des mesures destinées à intégrer les dispositions de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples dans notre législation nationale.

205. Lorsque la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer sera ouverte à la signature en décembre prochain à Kingston, en Jamaïque, un fait historique aura été accompli. Ce sera l'apogée de neuf années de négociations patientes et de volonté décidée d'accorder aux Etats privés de littoral un accès à la mer, dont les ressources sont le patrimoine commun de tous. Il faut espérer que, lorsque la Convention entrera en vigueur, la bonne volonté prévaudra au sein de la communauté internationale pour la rendre fructueuse.

206. Mon gouvernement est heureux que le PNUD ait joué un rôle très important dans le transfert d'aide des pays développés aux pays en développement et que ce rôle se soit encore accru, comme le révèlent les derniers rapports. Nous avons également pris note de l'intérêt que le PNUD porte aux pays les moins avancés. C'est pourquoi nous tenons à accorder toute notre confiance à l'Administrateur pour la façon dont il gère les affaires du PNUD et à l'assurer de notre coopération. Nous savons bien que pendant le cycle actuel, sa tâche sera plus difficile car les possibilités de ressources pour cette période sont loin d'être prometteuses et même plutôt sombres. Nous avons cependant raison de croire que le Comité plénier intersessions, qui vient d'être créé, fera bientôt des propositions précises à court et à long terme pour le rétablissement de l'avenir du Programme, sa continuité et l'assurance de son financement.

207. Les pays en développement reconnaissent qu'ils sont responsables au premier chef de leur propre développement économique et social et que l'aide extérieure ne doit être que complémentaire. Ils savent que les défis économiques de l'avenir exigent que soit complètement éliminée toute concurrence malsaine entre eux. Ils sont conscients, aussi, de leurs limitations individuelles. C'est pourquoi l'idée d'une coopération économique entre pays en développement gagne de plus en plus de terrain.

208. Nous appuyons donc totalement le Plan d'action de Lagos en vue de la mise en œuvre de la Stratégie de Monrovia pour le développement économique de l'Afrique⁷, dont les projections prévoient l'intégration économique de l'Afrique en l'an 2000. Nous reconnaissons que la CEA a entrepris de consolider les

plans et les stratégies à l'échelle sous-régionale en vue de réaliser le noble objectif de l'intégration économique. Nous appuyons les recommandations du Corps commun d'inspection sur la réorganisation de la CEA [voir A/37/34, par. 53 à 62] en tenant compte du rôle des centres multinationaux de programmation et d'exécution de projets. Nous nous félicitons de l'Accord relatif à la Zone d'échanges préférentiels [ZEP] pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, signé en décembre dernier à Lusaka, en Zambie. L'importance de la ZEP tient en particulier à son étendue, puisqu'elle couvre 7,2 millions de km², pour 140 millions d'habitants. Notre pays, quant à lui, après avoir surmonté ses limitations nationales imposées par la géographie, a ratifié l'Accord relatif à la ZEP en mars 1982. Nous estimons que cette zone représente un progrès sur la voie de la restructuration de la base économique de notre continent. Et comme le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique, M. Adebayo Adedeji, l'a déclaré lors de la réunion de décembre consacrée à l'inauguration de cette zone, nous considérons notre continent comme un navire où il y a moins à manger, où la misère et la dégradation sont le lot de l'individu moyen, un navire qui risque de sombrer si l'équipage n'agit pas et s'il n'est pas animé de la volonté de survivre et, finalement, de prospérer.

209. Cette volonté de survivre a été habilement développée au sein de la ZEP et à la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe. Cette volonté de survivre a été élaborée avec précision dans le Plan d'action de Lagos, qui définit la stratégie économique de l'Afrique jusqu'à l'an 2000.

210. Cependant, nous sommes loin d'apprécier le fait que la recherche d'une formule universellement acceptable d'autosuffisance, par des négociations globales, n'a pas encore été réalisée. Nous sommes préoccupés par les hésitations dont font encore preuve certains pays développés et nous demandons instamment que l'on aboutisse à un accord en vue du lancement de négociations globales en janvier 1983 au plus tard.

211. En ce qui concerne le programme d'assistance économique spécial pour le Lesotho, je suis fier d'annoncer que la réaction généreuse de la communauté internationale à l'aide économique spéciale pour le Lesotho a été des plus encourageantes et a permis la mise en œuvre d'une partie importante de ce programme. Plusieurs des projets ont été financés intégralement et d'autres en partie, comme l'indique le rapport du Secrétaire général [A/37/126].

212. Au nom de la nation basotho, le Gouvernement du Lesotho et moi-même tenons à remercier sincèrement tous les pays donateurs, les organisations régionales et intergouvernementales, de même que les organismes et organes des Nations Unies pour l'aide qu'ils ont apportée au Lesotho dans le cadre de ce programme d'assistance spécial. Ils peuvent être certains que leurs contributions seront utilisées au mieux et que nous continuerons dans cette voie. Nous demandons instamment à la communauté de donateurs de continuer à répondre à l'appel contenu dans le rapport mentionné plus haut.

213. La complexité de la situation géopolitique dans laquelle nous nous trouvons ne nous permet pas

d'étudier en toute sérénité les problèmes socio-économiques et politiques, sans nous référer aux conditions qui existent en Afrique du Sud. L'Assemblée aura remarqué que la stabilité qui règne en Afrique du Sud est de plus en plus illusoire et que la possibilité d'un accommodement racial s'amenuise. Jamais depuis que la doctrine de l'*apartheid* est devenue le mode de vie de l'Afrique du Sud, le Gouvernement de ce pays ne s'est trouvé enclin à des attaques aussi virulentes pour sa politique raciale qu'à l'heure actuelle. A l'intérieur même de l'Afrique du Sud des affrontements ont lieu dans tous les secteurs de la vie sociale. Pretoria doit faire face à une opposition de la part des étudiants, des autorités religieuses, des secteurs de la population blanche, et le camp nationaliste lui-même est en proie à des désordres graves.

214. Nous nous opposons fermement à l'*apartheid* et nous le clamons bien haut. Comme nous l'avons toujours dit dans le passé, nous nous fondons sur la position morale d'après laquelle l'*apartheid* est dangereux non seulement pour l'Afrique du Sud elle-même, mais aussi pour ses voisins immédiats et l'humanité civilisée dans son ensemble. Nous ne cherchons pas à sermonner l'Afrique du Sud en ce qui concerne les règles discutables de sa politique intérieure, mais nous répondons à un appel moral qu'à notre propre péril nous ne pouvons ignorer. Nous avons constamment demandé à l'Afrique du Sud d'abandonner le chemin désastreux de l'*apartheid* qui ne peut conduire qu'à une phase d'affrontement racial, perspective trop affreuse pour l'envisager.

215. Le Lesotho ne restera pas silencieux tandis que l'on met en place les conditions d'un affrontement qui réduira l'Afrique australe en cendres. Pour nous, le désastre imminent qui menace l'Afrique du Sud est aussi concret et terrifiant que l'éventualité d'un holocauste nucléaire qui plane au-dessus de l'humanité à l'heure actuelle. Du fait de notre situation géographique à l'intérieur de l'Afrique australe, nous ne pouvons envisager avec sérénité l'éventualité de la violence et de la destruction dans ce pays. Nous avons pour principale responsabilité la survie de notre nation, dans un climat de paix et de tranquillité.

216. Même s'il existe des indices clairs pour l'Afrique du Sud, les autorités de Pretoria continuent de camoufler le problème. La dispense constitutionnelle que l'on vient de proposer pour les gens de couleur et les Indiens est une farce politique, un curieux stratagème. Cela vise à apaiser l'opinion publique étrangère tout en semant les germes de conflits et d'une polarisation tribale à l'intérieur du pays, à jeter une façade de changements politiques afin de tromper l'opinion publique mondiale et d'atténuer la pression exercée par l'étranger et permettre ainsi à la politique d'*apartheid* de respirer alors que, de toute évidence, elle est arrivée à son terme et qu'elle ne sert plus à rien. Cet arrangement constitutionnel laisse totalement de côté les droits et les aspirations légitimes des noirs sud-africains, qui représentent l'écrasante majorité de la population sud-africaine. Cet arrangement tend à isoler les gens de couleur et les Indiens du courant de la lutte politique à l'intérieur de l'Afrique du Sud, en en faisant les alliés de l'*apartheid*, sans leur offrir toutefois les avantages concrets inhérents à une association aussi malsaine.

217. Enfin, je voudrais remercier tous les Etats Membres qui sont restés à nos côtés alors que nous vivions des moments très difficiles, ainsi que tous ceux qui nous ont assurés de leur solidarité lorsque nous traversions de dures épreuves. L'OUA, par exemple, par l'intermédiaire du distingué Secrétaire général, M. Kodjo, a été le véritable gardien des buts et principes qui ont inspiré les pères fondateurs de l'OUA. Il a inlassablement suivi la situation qui régnait au Lesotho et c'est ainsi que nous avons pu prendre conscience du fait que notre sort en Afrique australe était l'objet de préoccupations sérieuses de la part de la communauté des nations libres. Cette prise de conscience nous a donné le courage d'aller de l'avant avec détermination, vers un avenir où l'Afrique australe sera libérée de toute discrimination et ségrégation raciales. Le Lesotho s'engage vigoureusement à contribuer à l'évolution de l'Afrique australe dans la paix, la prospérité, la quiétude et le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les Etats de la région. Nous lançons un appel à l'Afrique du Sud pour qu'elle s'engage sincèrement dans la même voie.

218. Le PRÉSIDENT : Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse.

219. M. JOHNSTON (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Je prends la parole aujourd'hui, non pas pour répondre, mais pour protester contre certaines allégations faites lors des 19^e et 20^e séances par la Jamahiriya arabe libyenne et le Viet Nam. Ces attaques stridentes et dénuées de fondements, lancées contre les Etats-Unis, ne sont pas nouvelles. C'est la rhétorique usée de régimes despotiques pris au piège de leurs propres mensonges et incapables de faire la distinction entre la vérité et la propagande.

220. Ma délégation a déjà répondu, à l'occasion du débat général lors de la trente-sixième session [33^e séance], aux mêmes accusations usées jusqu'à la corde lancées par la Libye. Leur contenu n'a pas varié et pas une ombre de preuve n'est venue les étayer. C'est une version orwellienne de la vérité, une méthode de propagande classique dont usent les Etats tyranniques pour accuser autrui des crimes qu'ils ont eux-mêmes commis. Leur répondre serait leur faire trop d'honneur.

221. Pour ce qui est de la déclaration du représentant du Viet Nam, nous ne pourrions mieux y répondre qu'en lisant l'article de Truong Nhu Tang, paru récemment dans *The New York Review of Books*. Je dois signaler que Truong Nhu Tang est l'un des centaines de milliers de *boat people* qui ont fui le Viet Nam. Mais son passé politique confère une importance particulière à ses observations. Il était, en fait, l'un des fondateurs du Front de libération nationale du Viet Nam et le Ministre de la justice du Gouvernement révolutionnaire provisoire du Viet Cong. En 1976, il s'est vu offrir un portefeuille ministériel par le Gouvernement communiste vietnamien. Je le citerai directement. Ce sont ses paroles, pas les nôtres. Truong Nhu Tang fait remarquer qu'après la guerre "un système autoritaire rigide est instauré dans tout le pays, appuyé par la troisième armée du monde, bien que le Viet Nam figure parmi les vingt nations les plus pauvres du monde". Des centaines de milliers

de personnes ont été envoyées dans des camps de redressement et il ajoute que ce sont littéralement des millions de citoyens ordinaires qui ont été forcés de quitter leurs foyers et de s'installer dans les prétendues nouvelles zones économiques. Il pose alors la question :

"Quel cas fait-on dans tout cela des sentiments de la population ? Les membres de l'ancienne résistance, leurs sympathisants et ceux qui ont appuyé le Viet Cong sont remplis d'amertume. Ces personnes innocentes ne se gênent pas pour dire qu'ils jurent que si l'occasion se représentait ils feraient un choix différent..."

"Le Viet Nam est pratiquement à l'heure actuelle un instrument de l'expansionnisme soviétique en Asie du Sud-Est..."

"La nature radicale et dissimulée de la prise de pouvoir par le Nord s'est traduite par le déplacement de virtuellement tous les éléments modérés et neutralistes. Rien ne pouvait plus faire obstacle aux plans communistes avides et destructeurs. Des fonctionnaires serviles, du Nord, se sont battus, parfois l'arme au poing, pour les meilleures charges, les maisons les plus confortables, les positions les plus lucratives..."

"C'est passivement qu'à travers tout le pays la population a cherché à résister à la collectivisation forcée. Le Parti, pour sa part, cherche à attribuer la faillite économique aux catastrophes naturelles, aux conséquences de la guerre, mais les causes sous-jacentes sont sociales et psychologiques. D'une part, il y a un mécontentement populaire quasi général. D'autre part, il y a l'échec du régime totalitaire."

Je le cite toujours :

"Peu de gens croient que tout cela soit possible tout comme ils n'ont pas cru, par le passé, que le Nord s'emparerait du Sud et établirait un régime communiste. Mais la vérité, c'est que, pour la première fois dans notre histoire, des personnes ont risqué leur vie pour fuir le Viet Nam. Jamais les Vietnamiens n'avaient cherché à fuir en grand nombre leur pays pour échapper à la domination française ou à l'intervention américaine. L'exode des réfugiés a véritablement commencé lorsque la population active s'est vu enrôler systématiquement dans la guerre prolongée contre le Cambodge et le Laos occupés. Pour la première fois depuis 1945, année où la famine a fait deux millions de victimes, le Viet Nam a dû faire face à une pénurie alimentaire grave par la faute de dirigeants fanatiques qui ont sacrifié leur peuple pour honorer leurs obligations au nom d'un prétendu internationalisme."

222. Parlant de son propre engagement passé, Truong Nhu Tang dit :

"Je m'étais tragiquement trompé. A l'instar de nombre d'intellectuels occidentaux, je pensais que les communistes du Nord, qui avaient consenti des sacrifices héroïques pour mener leur lutte pour l'indépendance, ne deviendraient jamais dépendants, de leur propre gré, d'une superpuissance, quelle qu'elle soit. Avec d'autres libéraux, je partageais l'idée romantique que ceux qui ont lutté si courageusement contre l'oppression ne deviendrait jamais

des oppresseurs. Mais la réalité, elle, n'a rien de romantique. Les communistes nord-vietnamiens sont devenus, à leur tour, des colonialistes, des interventionnistes et les architectes d'un des régimes les plus rigides du monde et, par la même occasion, des clients dépendant des Soviétiques.

“L'occasion rêvée de mettre l'énergie de 55 millions de personnes au service de la reconstruction de leur pays déchiré nous a été offerte en 1975 lorsque l'intervention étrangère a pris fin. C'était le moment d'entreprendre une politique de réconciliation nationale, sans arrière-pensée, de former un gouvernement représentatif dans lequel un large éventail de partis politiques serait représenté et de mener une politique étrangère inspirée du non-alignement. C'était le moment d'encourager la fraternité et de concentrer l'attention du pays sur l'œuvre de reconstruction nationale...”

“Mais les communistes ont choisi la démagogie plutôt que la réconciliation. C'est au moment de la victoire militaire qu'ils ont commencé à éliminer le FNL.”

Ayant admis sa propre responsabilité pour “l'état désastreux” dans lequel se trouve son pays, Truong Nhu Tang conclut :

“... ma responsabilité envers mes compatriotes est plus grande encore maintenant car l'oppression qu'ils subissent n'a pas son pareil dans toute l'histoire du Viet Nam.”

Aujourd'hui, écrit-il, les Vietnamiens et les Indochinois en général

“... luttent contre les impérialistes les plus endurcis et les plus persistants du siècle, les Soviétiques, et il n'existe pas de mouvement contre la guerre à Moscou...”

“Aucun régime n'a jamais été une source de tel désespoir pour un si grand nombre de Vietnamiens... C'est une leçon que mes compatriotes et moi-même ont apprise en étant les témoins des souffrances de tout un peuple et en les partageant. C'est une leçon qui devra, un jour ou l'autre, troubler la conscience du monde.”

223. Si un homme comme Truong Nhu Tang est amené à dresser un tel acte d'accusation contre le régime communiste du Viet Nam, je ne vois pas ce que je pourrais ajouter.

224. M. PALMA VALDERRAMA (Pérou) [*interprétation de l'espagnol*] : A la 20^e séance, hier après-midi, le Ministre des affaires étrangères de l'Equateur a insisté sur le fait qu'il existait un “grave différend territorial” entre le Pérou et l'Equateur.

225. Ma délégation rappelle que le Protocole de paix, d'amitié et de délimitation des frontières entre le Pérou et l'Equateur, signé à Rio de Janeiro, a mis fin à tout différend territorial en délimitant le tracé de la frontière une fois pour toutes. Ce traité international a été signé par les ministres des affaires étrangères des deux pays et dûment ratifié par leurs parlements respectifs. Les instruments de ratification ont été échangés en présence du Président du Brésil. Le respect et la pleine mise en œuvre de ce traité ont été garantis par quatre Etats.

226. Non seulement l'Equateur a ratifié ce traité, mais pendant de nombreuses années il l'a respecté, ce qui a permis le tracé de 96 p. 100 de la frontière, soit une portion de 1 597 kilomètres; il ne reste donc plus à tracer qu'un tronçon de 78 kilomètres dans la cordillère du Condor.

227. Des instruments complémentaires étaient rattachés au Protocole, parmi lesquels le jugement de l'arbitre brésilien M. Dias de Aguiar, reconnu et accepté officiellement par l'Equateur, dans lequel on indique que la frontière dans ce secteur doit être la ligne naturelle la plus directe et la plus facilement reconnaissable, ce qu'est la cordillère du Condor. C'est pourquoi rien de ce que déclare le Ministre des affaires étrangères de l'Equateur ne peut porter atteinte aux droits territoriaux péruviens ou en diminuer la solidité.

228. Le problème réside donc dans l'application en toute bonne foi des traités internationaux, norme irremplaçable de l'ordre juridique international, fondement de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales et garantie de la coexistence civilisée et pacifique. C'est pourquoi nous sommes surpris que l'Equateur veuille susciter des doutes ou le désaccord à l'égard de l'exécution des mécanismes établis dans le traité lui-même, comme le prévoit spécifiquement l'article 7 de ce traité.

229. C'est pour toutes ces raisons que nous rejetons à nouveau la prétention de la délégation de l'Equateur de formuler des réserves quant aux actes de gouvernement que, dans l'exercice de sa pleine souveraineté, le Pérou pratique sur son territoire national. Notre pays ne met pas en question ce que les Etats souverains font sur leur territoire et n'admet ni n'admettra que d'autres prétendent le faire à l'égard du nôtre.

230. Enfin, le Pérou réitère son intention de maintenir dans l'ordre juridique qui nous lie les relations les meilleures et les plus constructives avec l'Equateur.

231. M. MOJTAHEDI (République islamique d'Iran) [*interprétation de l'arabe*] : Tout au long du discours qu'il a prononcé à la 19^e séance, hier, le Ministre des affaires étrangères de l'Iraq s'est efforcé de démontrer que son gouvernement avait été pendant ces dernières années le champion du mouvement des pays non alignés, se montrant disposé à sacrifier ses propres intérêts pour la préservation du mouvement. Il est à la fois heureux et regrettable que le Ministre des affaires étrangères de l'Iraq ait cherché à falsifier et à modifier des faits historiques devant l'Assemblée, à laquelle appartiennent tous les membres du mouvement des pays non alignés, qui ont suivi de près les événements du mois dernier. C'est regrettable car, en un sens, le Ministre des affaires étrangères de l'Iraq a insulté ainsi l'intelligence des représentants des pays non alignés. Mais, c'est aussi heureux car, une fois de plus, il a montré devant une assemblée internationale la vraie nature de ce régime, qui s'est livré à des campagnes de falsification et de désinformation depuis le début de la guerre qu'il a imposée à la République islamique d'Iran.

232. Les membres du mouvement des pays non alignés savent fort bien que l'Iraq a insisté désespérément sur la tenue d'une réunion des pays non alignés à quelque niveau que ce soit, jusqu'au dernier moment, s'efforçant vainement de créer une certaine crédibilité internationale pour son régime moribond. Il

s'est efforcé désespérément de démontrer que les conditions politiques internes permettaient du moins la réunion des Ministres des affaires étrangères du mouvement des pays non alignés. Pour éviter toute autre discussion, nous aimerions renvoyer l'Assemblée au message que le président Fidel Castro, chef du mouvement des pays non alignés, adressait aux chefs des Etats et gouvernements des pays non alignés, en date du 2 août 1982, dans lequel il signalait, et je cite la traduction officielle :

“Au cours des derniers mois, un nombre croissant d'hommes d'Etat éminents de nos pays m'ont informé de leurs inquiétudes quant à l'absence de conditions politiques appropriées permettant de tenir ladite conférence à la date et au lieu préalablement décidés.”

Il poursuivait :

“Malheureusement, le Gouvernement de l'Iraq n'a pas tenu compte de ces considérations et il insiste pour que la conférence ait lieu dans la situation actuelle.”

233. Il faut noter que notre opposition à ce que cette réunion se tienne à cet endroit découlait d'une position de principe : celui de la non-agression. Nous estimions, et nous avons fait part de ce sentiment au cours de nos réunions, consultations et conférences de presse, que, en tant qu'agresseur, l'Iraq n'était pas qualifié pour être l'hôte d'une réunion du mouvement des pays non alignés. Nous pensons qu'en permettant aux dirigeants irakiens de tenir cette réunion le mouvement aurait perdu sa crédibilité et son prestige. Nous nous félicitons que notre position de principe ait été acceptée par la majorité écrasante des membres du mouvement, aboutissant à la décision sage de changer le lieu de la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés.

234. Pour ce qui est de la question de la guerre d'agression imposée par l'Iraq à la République islamique d'Iran, le Ministre des affaires étrangères du régime Ba'athiste de Saddam a suivi la même voie qui consiste à déformer les faits et à insulter ensuite l'intelligence et la connaissance des faits des représentants présents à cette Assemblée. Cela n'est pas surprenant puisque la désinformation et la propagande mensongère sont la spécialité du régime Ba'athiste irakien, car quand on commence à mentir il faut continuer de mentir pour se couvrir. Nos positions, en ce qui concerne la guerre qui nous a été imposée, sont si claires et ont été exposées si souvent que nous n'estimons pas nécessaire de nous attarder ici pour les expliquer une fois encore. La nature fallacieuse des allégations irakiennes est claire. A ce stade, quelques remarques supplémentaires seront suffisantes. Le Ministre des affaires étrangères de l'Iraq a prétendu que l'Iraq “n'avait ni visées territoriales sur l'Iran, ni aucune intention de lui faire la guerre”. [19^e séance, par. 81.] Il est opportun de rappeler au Ministre des affaires étrangères que l'Iraq désire depuis des années annexer l'une des provinces les plus vastes et les plus riches de l'Iran, à savoir la province du Khuzistan riche en pétrole, que le gouvernement irakien a appelée à tort Arabestan. De nombreux documents étayaient ce fait, y compris un livre intitulé

Al-Ahwaz, publié par le Ministère de l'éducation du régime Ba'athiste, dans lequel une carte de la région a été falsifiée afin de satisfaire les ambitions expansionnistes des dirigeants ba'athistes.

235. Connaissant ces visées et ces ambitions, les puissances occidentales impérialistes, cherchant vainement à détruire la révolution islamique, ont persuadé Saddam Hussein d'envahir la République islamique d'Iran, lui promettant une aide financière, militaire et politique, soit directe, soit par l'intermédiaire de ses laquais. L'opinion publique internationale sait fort bien qui a abrogé le traité de 1975 le 17 septembre 1980, qui a envahi l'Iran, qui a bombardé sa capitale le 22 septembre 1980, et qui continue jusqu'à ce jour son occupation illégale de certains de nos territoires. Ces faits sont si bien connus que même certains hauts fonctionnaires irakiens ont dû les reconnaître dans des entrevues enregistrées de différentes sources.

236. En ce qui concerne l'affirmation selon laquelle l'Iraq accepte unilatéralement et applique les résolutions du Conseil de sécurité, nous voudrions attirer l'attention des délégations ici présentes sur les lettres que nous avons adressées au Secrétaire général, en date des 1^{er} juillet⁸, 14 juillet⁹, 25 août et 4 octobre¹⁰.

237. M. AL-QAYSI (Iraq) [*interprétation de l'anglais*] : Si l'on soustrait toute rhétorique de ce que vient de nous dire le représentant de l'Iran, nous aboutissons nécessairement à la conclusion que ce qu'il a dit représente, pour le moins, un manque de respect envers plusieurs Ministres des affaires étrangères qui ont pris la parole au cours des deux dernières semaines pour demander collectivement que l'on mette fin à cette guerre.

238. Je n'abuserai pas du temps de l'Assemblée. L'heure est avancée, et je ne pense pas qu'une réponse détaillée s'impose. Nous avons un point additionnel inscrit à l'ordre du jour à cet effet, et nous aurons amplement le temps d'exposer notre point de vue. Mais j'ai une ou deux remarques à faire.

239. Lorsque le représentant de l'Iran parle de non-alignement, peut-être pense-t-il que c'est ici le lieu de réunion des Ministres des affaires étrangères des pays non alignés. Mais ce n'est pas le cas. Et lorsqu'il parle de falsifications, de déformations, d'informations erronées et “d'occupation illégale” de territoires iraniens par les forces irakiennes, je dirai ceci : nous avons accepté la création d'une commission d'enquête chargée de déterminer qui a commis une agression. Nous avons accepté des observateurs pour le cessez-le-feu et le retrait. Peut-il venir ici dire maintenant à l'Assemblée générale que son gouvernement accepte de faire de même ?

240. La qualité de Membre de l'ONU comporte deux aspects : des droits et des responsabilités. Et peut-être l'aspect le plus important de cette qualité de Membre concerne les responsabilités, et la responsabilité la plus grave est celle d'établir la paix, et non pas d'invoquer des arguments venimeux en faveur de l'effusion de sang.

241. Le représentant de l'Iran continue de parler d'une guerre imposée, il continue de parler de coups portés à son pays par mon pays, de l'abrogation unilatérale d'un traité sur les frontières, qui n'existe plus. Mais nous avons accepté l'arbitrage des Nations Unies. Peut-il dire ici, maintenant, devant l'Assemblée générale, que son gouvernement l'accepte aussi ? S'ils désirent si ardemment faire respecter les principes de la Charte ainsi que les obligations et les droits qui découlent de leur qualité de Membre de l'Organisation, peut-il venir ici, maintenant, dire qu'ils respecteront les obligations qui incombent aux Etats Membres conformément à la Charte ? Il ne le peut pas, parce qu'il représente un régime qui est incapable de s'acquitter de telles responsabilités.

242. Nous savons tous, le monde entier sait ce qui se passe à l'intérieur de l'Iran. A l'échelle nationale, le sang coule à flot. Pourquoi ne coulerait-il pas à flot à l'échelle internationale ? Un représentant d'un régime qui permet à ses forces militaires de tuer de sang-froid des prisonniers de guerre ne peut certainement pas venir devant l'Assemblée générale invoquer la Charte et faire croire en sa crédibilité car, de tous les crimes, il n'y en a pas un qui soit aussi méprisable que le massacre de sang-froid de prisonniers de guerre.

243. Que les membres de l'Assemblée jettent un coup d'œil sur l'article qui a été publié dans le *Time magazine* et qu'ils jugent par eux-mêmes !

La séance est levée à 19 h 5.

NOTES

¹ Voir A/36/534.

² *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Paris, 1^{er}-14 septembre 1981* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.82.I.8) première partie, sect. A.

³ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-sixième année, Supplément de juillet, août et septembre 1981*, document S/14649.

⁴ Voir A/36/586.

⁵ *Documents officiels de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, vol. XVII, document A/CONF. 62/122.*

⁶ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, Nairobi, 10-21 août 1981* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.81.I.24), chap. I.

⁷ Voir A/S-11/14, annexe I.

⁸ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-septième année, Supplément de juillet, août et septembre 1982*, document S/15270.

⁹ *Ibid.*, document S/15929.

¹⁰ *Ibid.*, *Supplément d'octobre, novembre et décembre 1982*, document S/15448.